

Météo
Partiellement
ensoleillé
max 24 / min 13
page S 16

Sports
page S 8

Vivre
La vie de château
page C 1

Girerd

BOSNIE

NOUS PRIONS
INSTANTANÉMENT LES
SERBES D'ATTENDRE
JUSQU'À VENDREDI
LA DÉCISION DES
NATIONS UNIES
... D'ACCORD ?!



Index

Annonces classées	
- immobilier	C4 à C7
- marchandises	C7
- emplois	C7 et D9
- automobile	D9 à D11
- propositions d'affaires	D2
Arts et spectacles	
- informations	B4 à B7
- horaires-spectacles	B7
- télé-horaires	B5
- télévision	B4
Bandes dessinées	
Bridge	D10
Décès	D11
Économie	D1 à D8
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	C4
Feuilleton	C5
Horoscope	C6
Le monde	B3
Loteries	A5
Mots croisés	C6 et S10
Mot mystère	S11
Politique	B1
Publicité-marketing	D12
Vivre	C1 à C3



CAUTERETS

La où on navigue, loin devant le peloton, on a appris la chute aussitôt qu'elle s'est produite: «Le 114 est tombé».

On n'a même pas noté. Il y a tant de chutes chaque jour...

On a appris la mort du 114, Fabio Casartelli, vers 14 h 30. Toujours Radio-Tour. La voix habituellement autoritaire de Jean-Marie Leblanc chevrotait: «Le docteur Gérard Nicolet vient de me communiquer que Fabio Casartelli est mort à 14 h

Le 114 est tombé

à l'hôpital de Tarbes où il a été conduit après sa chute. La réanimation a échoué. Messieurs, le tour est en deuil.»

Il était donc 11 h 30 hier. Les coureurs venaient d'entamer la descente du Portet d'Aspet, le premier col du jour. Giancarlo Perini, le vieux grognard chauve de dix tours de France, a raconté la suite en pleurant à la ligne d'arrivée. Son maillot déchiré dénudait une épaule en sang.

Giancarlo est tombé en même temps que Casartelli...

— C'était une courbe longue. Douce au début. Mais tu crois qu'elle est finie et elle tourne encore et encore... On est entré à 85 km à l'heure dedans. On était quatre ou cinq, déjà un peu déportés sur l'extérieur. Il y avait Museeuw, il y avait le Colombien Aguirre, François Simon... On était de plus en plus déportés. On ne pouvait plus re-

dresser. Fabio est tombé le premier. Moi. Et après moi, Rezze, qui est passé par-dessus le parapet. Je me suis relevé. Je suis reparti. Les médecins étaient déjà là. Fabio ne bougeait plus. Beaucoup de sang...

— Quand avez-vous su qu'il était mort?

— Beaucoup plus tard dans la course. Un commissaire, un imbécile, nous l'a dit. Il aurait pu attendre l'arrivée, non? Le grou-

petto dans lequel j'étais à arrêter de rouler. J'ai pleuré. J'ai voulu abandonner et puis... et puis non. J'ai continué pour lui.

Le vieux grognard a essayé une autre larme et nous a demandé: «Comment il est mort, vous savez?»

Casartelli a heurté un bloc de ciment avec sa roue avant. Un de ces blocs «sécuritaires» qui servent en principe de garde-fou. Il a revolé dans les airs et est retombé face la première sur la

■ Cinq pages sur cette descente tragique dans le cahier Sports

VOIR LE 114 EN A2

L'Ontario refuse les médecins québécois

MARIE-FRANCE LÉGER

Les médecins québécois qui pensaient travailler en Ontario devront déchanter: le gouvernement ontarien refuse d'accorder un numéro de facturation d'assurance-maladie à ceux qui n'ont pas étudié dans cette province.

La Loi 50, du ministère des Finances, interdit l'accès à un numéro de facturation depuis janvier 1994, rendant impossible l'arrivée de médecins diplômés hors Ontario sur le «marché» ontarien. Passé quasiment inaperçu au moment de son adoption, le règlement fait mal aujourd'hui aux jeunes médecins québécois en recherche d'emploi et aux médecins plus expérimentés touchés par les fermetures

d'hôpitaux à Montréal et à Québec.

Les médecins ayant plusieurs années de pratique derrière eux trouvent la décision ontarienne plutôt difficile à digérer. Ils tombent des nues quant ils veulent se prévaloir de leur licence ontarienne. «La licence ne sert à rien. Vous êtes médecin et vous n'êtes pas payé!» déplorait hier le psychiatre Georges Subak, directeur du département de psychiatrie à l'hôpital Reine-Elizabeth. Cet établissement, comme sept autres hôpitaux de Montréal, doit fermer ses portes d'ici le mois d'avril 1997.

«C'est peut-être un peu rigide comme façon de faire. En faisant ça, ils montrent qu'ils ne

VOIR ONTARIO EN A2

La Croix-Rouge ordonne un deuxième retrait de produits sanguins

DENNIS BRUECKER
de la Presse Canadienne

OTTAWA

La Croix-Rouge a ordonné un deuxième retrait de produits sanguins hier après avoir découvert qu'un deuxième donneur était atteint de la même maladie mortelle qui avait entraîné le premier retrait.

L'agence nationale a indiqué qu'elle avait appris mardi qu'un donneur de Toronto avait reçu un diagnostic révélant qu'il était probablement atteint de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

La Croix-Rouge a commencé à retirer des produits sanguins de la circulation la semaine dernière après avoir découvert qu'un donneur de Vancouver était atteint de la même affection neurologique rare et fatale.

Le directeur national des services du sang à la Croix-Rouge, Bert Aye, a précisé que le donneur avait donné du sang pour la dernière fois en août 1994 et que selon les dossiers de la

Croix-Rouge, son don précédent remontait à 1985.

«Notre enquête d'aujourd'hui (mardi) a démontré qu'une seule unité du plasma de ce donneur a été envoyée pour être fractionnée», a ajouté M. Aye. Le fractionnement est le procédé par lequel le sang est divisé en diverses composantes.

M. Aye a fait savoir que la Croix-Rouge a contacté la firme de fractionnement pour savoir quels produits avaient été affectés et s'est fait répondre que peu l'ont été.

«Les produits de remplacement du premier retrait pourront compenser cette perte», a fait savoir M. Aye, ajoutant que ce nouveau retrait, comme celui fait la semaine dernière, était une mesure de précaution volontaire. Selon M. Aye, il n'y aura pas de nouvelle pénurie de produits sanguins.

Le donneur de Vancouver avait donné de son sang à plu-

VOIR RETRAIT EN A2

Le Benoit gentilhomme



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Benoit Brière et Denise Filiatrault, photographiés hier soir peu avant la première du *Bourgeois gentilhomme*

«J'ai réussi à oublier monsieur Bell»

JEAN BEAUNOYER

Comme d'habitude, les organisateurs du Festival Juste pour rire ont préparé de longue main l'événement de l'été: la grande première du *Bourgeois gentilhomme* de Molière, présentée devant le Tout-Montréal, hier soir, au Théâtre Saint-Denis II.

Ce spectacle, dominé par la présence de Benoit Brière, qui interprète le rôle principal — monsieur Jourdain — a sus-

cité tellement d'intérêt auprès des amateurs de théâtre et des fans de monsieur Bell qu'il a fallu ajouter des représentations jusqu'au 30 septembre.

«Vendre autant de billets avant même de présenter le spectacle, ça me fait mourir de peur», dit Denise Filiatrault, metteur en scène de ce spectacle qu'on a déjà évalué (en exagérant quelque peu) à un million de dollars.

«Le pire est fait, poursuit madame Filiatrault. Il a fallu

régler des choses durant les spectacles d'avant-première et surtout le trac des comédiens. A Broadway, on rode un spectacle pendant trois mois avant la première. Ici, on a eu droit à une semaine et la réaction des gens est encourageante. Je sais que Brière n'a pas l'âge du personnage, mais il est crédible. Ce comédien peut jouer tous les âges et c'est son personnage de monsieur Bell qui

VOIR BELL EN A2

Les Casques bleus pris en étau dans la ville de Zepa

d'après AP, AFP et Reuter

SARAJEVO

Les forces serbes bosniaques ont lancé hier une nouvelle attaque contre la «zone de sécurité» de Zepa alors que les puissances occidentales et l'ONU continuaient leurs consultations sur la situation en Bosnie.

Les Serbes ont soumis l'enclave bosniaque à un intense pilonnage d'artillerie et leurs chars progressent vers la ville même de Zepa, a annoncé le porte-parole de la Forpronu à Sarajevo, Alexandre Ivanko.

«Il y a une attaque combinée des chars et de l'artillerie contre Zepa et les villages environnants. La situation est très difficile pour nous», a raconté un radioama-

teur de la ville, dont le message a été capté à Sarajevo en début de matinée.

Les forces serbes se trouvaient depuis dimanche à moins de 1,5 km de la ville, relativement protégée jusqu'à présent par sa situation géographique et la difficulté d'y accéder.

Alors que leur base a été la cible d'obus de mortier serbes, les Casques bleus ukrainiens dans l'enclave musulmane de Zepa ont été menacés hier par les forces gouvernementales bosniaques de devenir «boucliers humains» si l'OTAN ne bombardait pas les Serbes. A l'inverse, les Serbes ont menacé de bombarder les Ukrainiens en cas de raid aérien.

Avançant depuis l'ouest vers la ville, les Serbes ont lourdement pilonné au

mortier la «zone de sécurité» afin de provoquer au plus tôt la capitulation des 500 défenseurs bosniaques faiblement armés.

C'est précisément pour obtenir des armes que ces derniers ont déposé les Casques bleus ukrainiens de leurs armes, à Zepa, mais aussi à Gorazde.

Le commandant Myriam Sochacki, porte-parole de l'ONU à Sarajevo, a précisé que les forces bosniaques avaient encerclé la base ukrainienne, située au nord de Zepa et où se trouvent 56 Casques bleus.

Dans le même temps, les Serbes ont encerclé un poste d'observation tenu par huit Ukrainiens et ont menacé de le bombarder si la Forpronu faisait appel à

l'OTAN. Un obus s'est d'ailleurs écrasé à 20 mètres d'un poste ukrainien au centre-ville, selon Rida Ettarashany, porte-parole de l'ONU à Zagreb.

Le commandant Sochacki a précisé qu'aucun plan n'était prévu pour évacuer les Casques bleus ukrainiens de Zepa, pas plus que l'envoi de renforts et de ravitaillement, alors qu'aucune demande n'a été faite à l'OTAN.

La situation des Ukrainiens était également difficile dans l'enclave musulmane de Gorazde, au sud de Srebrenica et de Zepa.

Après que deux Ukrainiens aient été pris en otages, les Bosniaques ont menacé

VOIR CASQUES EN A2

TUNISIE

DÉPARTS DE SEPTEMBRE

17 JRS, GRAND TOUR + SÉJOUR	1 699 \$
12 JRS, CIRCUIT SAHARIEN + SÉJOUR	1 399 \$
10 JRS, SÉJOUR SEULEMENT	1 299 \$

HAÏTI

SPECIAL NOËL

RÉSERVEZ AVANT LE 15 AOÛT RÉDUCTION DE 100 \$ Par pers.
--

DÉPARTS DE GROUPE

PORTUGAL: 15 JOURS, CIRCUIT + SÉJOUR	2 899 \$
RUSSIE: 12 JOURS, CROISIÈRES + SÉJOUR	2 769 \$
ITALIE: 16 JOURS, GRAND TOUR D'ITALIE	2 649 \$

SPÉCIAL SUD

Club Atabay (Varadero) tout inclus	699 \$
Melia (Varadero) 2 repas	799 \$
Club Aldea (R. Dominicaine) tout inclus	799 \$
Jacktar Village (R. Dominicaine) tout inclus	949 \$
Ibero Star (Punta Cana) 2 repas	969 \$

VOL SEULEMENT

PARIS	469 \$	TUNIS	949 \$
NICE	539 \$	NAIROBI	1 399 \$
MARSEILLE	599 \$	F. LAUDERDALE	329 \$
BRUXELLES	599 \$	VANCOUVER	469 \$
LONDRES	629 \$	CALGARY	429 \$
ALGER	1 080 \$	OSAKA	1 269 \$
CASABLANCA	799 \$	TELAVIV	1 175 \$

J'AI BESOIN DE VACANCES

multi-voyages
8403, rue Saint-Denis Montréal (Qc)
H2P 2G9 Tél.: 858-6260
Permis du Québec

Demain dans La Presse



Sortir

Drôle de guide!

■ À quelques jours de la première de *Zone Interdite*, son spectacle conçu spécialement pour le Festival Juste pour rire, Martin Petit nous propose une visite colorée de son coin de ville. Avec son style bien à lui, le jeune humoriste nous présente les restaurants, les bars et les boutiques qu'il fréquente, rues Saint-Laurent et Mont-Royal. Et comme on peut s'y attendre, chacun de ses arrêts est ponctué de bons gags, de révélations surprenantes et de crises de fou rire... Une visite drôlement rafraîchissante à suivre demain, dans le cahier Sortir.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
 □ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 18 h;
 □ à Montréal: Galeries d'Anjou, cour centrale, 7999, boul. Galeries d'Anjou, de 11 h à 17 h. Objectif: 100 donneurs;
 □ à Saint-Donat: organisée par le club Optimiste, centre sportif Paul-Mathieu, rue Desrochers, de 14 h 30 à 20 h 30.
 Objectif: 125 donneurs;
 □ à Saint-Canut: camping Donald, salle des loisirs, 13 519, rang Saint-Simon, de 15 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;
 □ à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville: camping Rouville, organisée par le comité des loisirs, salle Poulailier, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30. Objectif: 200 donneurs;
 □ à L'Ange-Gardien: camping Mon Repos, de 10 h à 15 h. Objectif: 125 donneurs.

Insolite

Les voleurs méprisent les Chagall

Agence France-Presse
MOSCOU

■ Des cambrioleurs ont fait irruption lundi à l'aube dans la datcha du poète russe Andreï Voznessenski à Peredelkino, au nord de Moscou, et ont raflé tout le matériel vidéo et audio en méprisant les toiles de maîtres d'une valeur estimée à des centaines de milliers de dollars, rapportait hier le quotidien *Kommersant*.

Selon la police, les malfaiteurs ont empiété durant plus d'une demi-heure un butin de

magnétoscopes, chaînes haute-fidélité et même appareils téléphoniques, menaçant d'un couteau la femme de l'écrivain, Zola Bogouslavskaja, qui s'était réveillée au bruit.

La police a conclu que l'opération n'avait pas été menée par des professionnels, les cambrioleurs ne s'étant pas rendu compte que les toiles pendues aux murs étaient signées Marc Chagall, Renato Guttuso et autres grands noms de l'art contemporain, pour une valeur estimée à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Suite de la Une

LE 114

Le 114 est tombé

route. Violent enfoncement facial. Gérard Porte, le médecin-chef du Tour: «J'ai su tout de suite que c'était très grave. L'hélico est arrivé. Dans l'hélico, Casartelli a fait trois arrêts cardiaques. Il n'est jamais sorti de son coma. Il avait perdu énormément de sang...»

— S'il avait eu un casque?
 — Ça n'aurait rien changé. Il est mort d'un enfoncement de toute sa face qui a reculé sous la violence du choc.

Les coureurs de tête n'étaient pas au courant. Ils ont appris la mort de Casartelli en descendant de vélo. Virenque, le vainqueur du jour, a aussitôt dédié sa victoire à la famille du jeune coureur. Le Danois Bjarne Riis a pleuré. Jalabert s'est excusé, incapable de parler.

Derrière, les coureurs savaient. Dans les groupetti qui franchissaient la ligne, ceux de l'autobus avaient le visage défilé. Thierry Marie: «Ce ne sont pas des choses à nous dire en course...». Johan Bruyneel, le vainqueur de Liège: «J'étais derrière, j'ai vu le sang. Je ne savais pas qui c'était...»

Tout de suite, dans le quartier des coureurs, les discussions, amorcées par les journalistes, ont porté sur le port du cas-

que. Dans l'ensemble, les coureurs ne veulent rien savoir. La question les irrite même énormément. Virenque: «Foutez-moi la paix avec le casque. J'en mets des fois. Mais ce n'est pas à vous de me dire quand. Je suis assez grand pour savoir ce que j'ai à faire...»

Lorsque lancée sur Radio-Tour, la nouvelle de la mort de Casartelli nous avait d'autant plus saisis que c'était de Dante Rezze qu'on attendait de mauvaises nouvelles. Victime de la même chute, Rezze était tombé au fond du gouffre. On l'avait remonté avec un filin, on craignait une fracture du bassin, finalement, il n'a rien.

Je connaissais à peine Casartelli. J'étais à la ligne d'arrivée quand il a gagné le titre olympique à Barcelone, je le vois sprinter facile devant deux coureurs. Je vois son maillot bleu ciel, sa petite tête frisée sur le podium, je me souviens d'avoir pensé: «Dieu qu'il est jeune.» Il n'avait jamais confirmé sa victoire olympique. Sa carrière piétinait un peu. Il était passé chez Motorola cette année, on comptait sur lui pour le contre-la-montre par équipe...

Il avait 24 ans. Il était marié. Un bébé. Il était de Lombardie, du lac de Come, juste à côté de chez moi.

Il portait le numéro 114.

Il était beau. Gracie. Je me souviens d'un faon descendant l'escalier de la roulotte Motorola. On les croit fragiles parce qu'ils sont très minces. Puis on les voit monter cinq cols dans une journée, rouler à 60 sur le plat, descendre à 85 et on les croit faits d'acier.

Ils sont faits d'acier. Et il sont fragiles.

Hier soir, les six coureurs de Motorola qui restent en course ont longuement veillé le corps de leur compagnon dans une chapelle ardente de l'hôpital de Tarbes.

Juste avant, ils avaient tenu une réunion au cours de laquelle ils ont décidé de finir le Tour. Le capitaine de route des Motorola, Alvaro Mejia, s'est brièvement adressé à la presse: «La majorité des coureurs de notre équipe veulent continuer. Et c'est aussi le vœu de la famille de Fabio que nous finissons le Tour.»

Les équipes sont toutes passées à l'hôpital dans la soirée. Plus tard à Odos, dans la banlieue de Tarbes, à l'hôtel Campanile, où vont essayer de dormir les Bauer, Armstrong, Peron, Mejia, Swart et Andreu, on n'a trouvé que le médecin de l'équipe Motorola, Maximo Testa, pour un dernier hommage: «C'était un garçon très gentil.» □

ONTARIO

L'Ontario refuse les médecins québécois

veulent pas que d'autres médecins prennent leurs postes », a admis de son côté le docteur George-Henri Gagnon, porte-parole par intérim de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Il reconnaît que cela peut poser un problème pour des médecins du Québec.

«C'est une règle du jeu qu'ils se sont donnée. D'un autre côté, nous pensons ici que les médecins formés au Québec devraient travailler au Québec », a-t-il précisé.

Au Québec, cette restriction

n'existe pas. Tout médecin qui a comblé les exigences de pratique reçoit automatiquement un numéro de facturation de l'assurance-maladie. L'Ontario est la seule province au pays à avoir adopté une telle mesure, a repris le médecin. La Colombie-Britannique semblait également intéressée à suivre cette voie.

Au ministère de la Santé ontarien, on explique que la mesure a été mise de l'avant pour des raisons strictement budgétaires. «Il y a deux exceptions à cette restriction, signale Paul Kilbertus, porte-parole du ministère de la Santé. Si une spécialité médicale est en pénurie ou si le médecin québécois accepte de travailler dans un secteur rural de l'Ontario.»

La loi est très sévère, puisqu'un médecin d'origine ontarienne ayant étudié au Québec ne pourrait pas non plus pratiquer chez lui, une fois diplômé. De même, un Québécois, stagiaire dans un hôpital ontarien, ne pourrait pas recevoir un numéro de facturation de l'assurance-maladie de l'Ontario (OHIP, Ontario Health Insurance Plan) jusqu'à ce qu'il a étudié dans une université québécoise.

Pourtant, l'Ontario, comme les États-Unis, est encore une destination prisée par les médecins québécois, qui ignorent manifestement qu'ils ne seront pas payés pour leurs services en cas de déménagement... Les jeunes diplômés, dit-on au Collège des médecins du Québec, continuent à faire des demandes de licence

en Ontario, désormais inutiles...

«Des médecins prennent des licences un peu partout par protection. On signe des formulaires tout le temps pour l'Ontario. C'est encore une destination courue, ça intéresse les jeunes résidents », constate Colette Assaly, adjointe à la direction du service des études, au Collège des médecins.

Le Collège des médecins et des chirurgiens de l'Ontario continue à recevoir régulièrement des appels en provenance du Québec de la part de médecins intéressés à venir y travailler.

Les médecins québécois désireux de s'exiler devront se tourner vers les États-Unis, où le régime de santé est privé et le montant des assurances professionnelles très élevé. □

BELL

J'ai réussi à oublier monsieur Bell

amène les gens au théâtre. Vous savez, Brière c'est un timide qui a beaucoup de pudeur, mais c'est l'amour du public qui lui permet de se surpasser. Vous verrez bien.

«Le spectacle coûte malheureusement trop cher pour qu'on se permette une tournée, à moins qu'on décide de se rendre à Québec ou Trois-Rivières. Moi, je suis totalement ravie du travail des comédiens pendant les répétitions et les premiers spectacles devant le public. On a travaillé deux fois plus fort pour

réussir: des répétitions le jour et le soir; on ne peut pas en demander plus. Moi, je suis crevée et demain, je quitte Montréal pour la Floride. J'en peux plus. J'espère maintenant que les critiques seront favorables, c'est ma dernière angoisse.

«Vous savez, on a convenu, Benoit et moi, de reprendre *Le Bourgeois gentilhomme* dans dix ans et je remonterai la pièce avec lui, personne d'autre. C'est un rendez-vous».

Une heure avant de monter sur scène, Benoit Brière refusait de perdre son calme et ses moyens: «C'est beau la pré-vente et les supplémentaires et c'est tant mieux! Mais moi, je dois penser à faire ma job et à garder ma concentration. La pré-vente,

tu sais, c'est de l'amour, une grande marque d'affection et un coup de pied dans le derrière.

«Jouer une semaine avant la première, c'est magique! On a eu le temps de peaufiner, d'ajuster et de travailler chaque soir les détails. Je ne détesterais pas jouer ce spectacle en tournée, à Québec, par exemple, mais nous sommes tous des pigistes dans ce métier et c'est surtout un problème d'horaires.

«Mon rôle dans *Le Bourgeois*... c'est le plus exigeant de ma carrière, c'est comme jouer quatre games de hockey chaque soir et j'ai besoin de toute ma journée pour récupérer. C'est un premier grand rôle et je suis sur scène pendant deux heures et

demie. Je n'ai jamais autant joué, mais avec le temps, je m'y fais et je m'amuse de plus en plus. Les gens aiment le spectacle et les ovations, ça fait partie du salaire.

«Je n'ai jamais vécu de tels moments sur scène, c'est unique. Jouer *Le Bourgeois* à mon âge (30 ans) c'est plus qu'un cadeau. Et tu sais ce qui m'a fait le plus plaisir jusqu'à maintenant? Quelqu'un m'a dit, après un spectacle d'avant-première: «Non seulement j'ai réussi à oublier monsieur Bell, mais j'ai aussi oublié Benoit Brière pendant ce spectacle. C'est le plus beau compliment qu'on puisse faire à un comédien. Bonne soirée! □

CASQUES

Les Casques bleus pris en étau dans la ville de Zepa

d'exécuter le commandant local de la Forpronu si les Casques bleus ne déposaient pas les armes. Les gouvernementaux bosniaques ont finalement fait main basse sur les armes légères ainsi que sur neuf à 12 véhicules blindés.

Les 320 Casques bleus britanniques, également présents dans l'enclave, ont été empêchés de se porter au secours de leurs collègues ukrainiens.

D'autre part, Radio Sarajevo rapporte que les Serbes ont bombardé Gorazde au mortier hier matin, blessant deux civils.

Redoutant la chute de Zepa après celle de Srebrenica la se-

maine dernière, le président bosniaque Alija Izetbegovic s'était prononcé, lundi soir, pour des «négociations directes» avec les militaires serbes dans le but de permettre l'évacuation des civils âgés ou blessés.

Mais Momcilo Krajisnik, un meneur de la république auto-proclamée serbe de Bosnie, a laissé entendre hier que la proposition arrivait un peu tard pour «éviter des conflits».

Pendant ce temps, dans les capitales occidentales, on tente de mettre au point des plans d'action en multipliant les consultations.

Le secrétaire au Foreign Office, Malcolm Rifkind, a déclaré hier que la Grande-Bretagne et la France avaient surmonté leurs divergences concernant la Bosnie et travaillaient désormais en vue d'une politique concertée dans l'ex-république yougoslave.

Il a ajouté que certains détails de la politique conjointe avec la France devaient désormais être harmonisés. Mais il a reconnu: «Nous n'allons pas vers un rôle actif dans la guerre, et les Français non plus.»

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a déclaré pour sa part que sa priorité en Bosnie était d'apporter rapidement de l'aide aux réfugiés et qu'il rencontrerait des experts ainsi que les responsables militaires de l'ONU afin de déterminer quelles sont les prochaines mesures à prendre.

«En tête de ces mesures se trouvent l'aide d'urgence pour les réfugiés et l'aide humanitaire», a-t-il ajouté.

Enfin, le président Bill Clinton s'est entretenu hier pendant 90 minutes avec ses principaux conseillers en matière de sécuri-

té sur la manière de réconcilier les positions divergentes des alliés des États-Unis concernant la Bosnie, a annoncé la Maison-Blanche. Aucune décision n'a été prise durant cette réunion a précisé le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Michael McCurry, qui a refusé de révéler quels plans avaient été discutés.

Selon la chaîne de télévision CNN, la Maison-Blanche étudie la possibilité d'attaques aériennes destinées à dissuader les Serbes bosniaques d'attaquer les «zones de sécurité» de l'ONU. Mais l'administration américaine n'a pas confirmé cette information.

À Sarajevo, six personnes ont été tuées et au moins 16 autres, dont cinq enfants, ont été blessées hier par des tireurs embusqués serbes ou des éclats d'obus, déclarent des témoins et les autorités locales. □

Question du jour

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Êtes-vous d'accord avec le fait que la Caisse de dépôt et placement devienne copropriétaire du Réseau des Sports et de TSN?

Nous vous demandons hier si les amendes infligées aux automobilistes pris en défaut sont trop élevées? À cette question, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 54 %

Non: 46 %



La Presse

La quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

711

à quatre chiffres

5440

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	
REDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USP5003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



CODE DU JOUR

29-3

MERcredi

19 JUILLET 1995

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

RETRAIT

La Croix-Rouge ordonne un deuxième retrait de produits sanguins

sieurs reprises.

Des cargaisons de produits sanguins sont actuellement envoyées dans tout le Canada afin de remplacer d'urgence les produits qui auraient pu être contaminés par un donneur de Vancouver.

Cette opération complexe, qui coûtera des millions de dollars, est entreprise alors qu'il n'existe toujours pas de preuve que la maladie de Creutzfeldt-Jakob puisse être transmise par le sang. La réaction de la Croix-Rouge laisse toutefois croire qu'elle a tiré des leçons de la tragédie du sang contaminé par le sida au début des années 1980, et qu'elle est décidée à se refaire une réputation.

Au cours d'une conférence de presse, le secrétaire général de l'agence, Doug Lindores, a insisté hier sur le fait qu'il ne prenait aucun risque.

«Après plusieurs jours d'efforts soutenus pour trouver des produits (de remplacement) sur les marchés internationaux, nous croyons maintenant en avoir suffisamment pour pouvoir procéder à un retrait complet de tous les produits affectés, à travers le pays.»

Les patients inquiets des risques de contamination peuvent choisir de retarder une opération chirurgicale, ce que la Croix-Rouge ne recommande toutefois pas. □

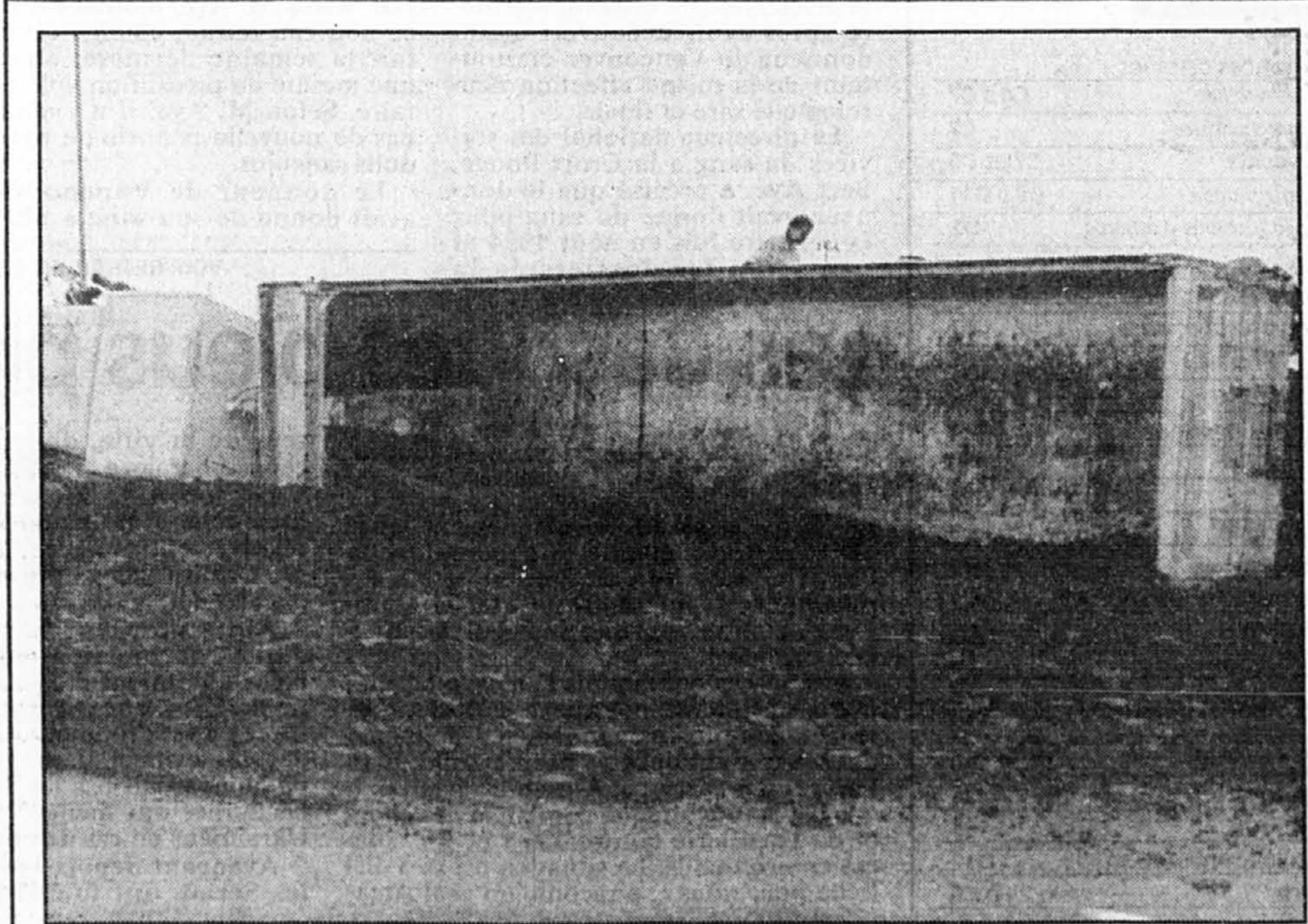


PHOTO MAURICE THIBODEAU, collaboration spéciale

Est-ce une fosse de remplissage?

Vers 17 h, le conducteur d'un camion semi-remorque, transportant près de 28 tonnes de matières sèches issues d'une usine de filtration, a perdu le contrôle de son véhicule qui s'est renversé dans la bretelle d'accès menant de l'autoroute 40 à l'autoroute 640, au nord-est de Montréal. Une partie du chargement s'est déversée sur la voie et a bloqué pendant plusieurs heures la circulation, qui est finalement revenue à la normale vers 20 h 30. Le malheureux camionneur s'en est tiré indemne.

Hydro dit avoir été soulagée de 5 millions

Poursuite contre quatre personnes à la suite d'un détournement présumé

MARC THIBODEAU

■ Hydro-Québec a déposé hier en Cour supérieure une poursuite civile contre quatre individus, dont trois de ses employés, et trois firmes sous-traitantes qui auraient détourné plus de cinq millions entre 1984 et 1994.

La société d'État souligne que Paul Cavanagh, Diogène Dion et Jules Filion, qui étaient tous trois jusqu'à tout récemment sur la liste de paie d'Hydro-Québec, auraient soutiré des sommes, en collaboration avec un entrepreneur de la Rive-Sud, Jacques Baillargeon, par l'entremise des entreprises Excavation J. Baillargeon Inc., Entreprises Unik PC Inc. et Les entreprises de construction J.D.P. Inc.

Selon Hydro-Québec, M. Cavanagh, qui serait retraité depuis le 1^{er} juin, occupait un poste de technicien civil dans la division lignes souterraines du secteur Montréal de la région Maisonneuve, où il s'occupait notamment du suivi des projets et de l'administration des contrats confiés aux entrepreneurs. MM. Dion et Filion y travaillaient également, à titre d'inspecteurs, et surveillaient les travaux confiés en sous-traitance.

De 1984 à 1994, une dizaine de contrats ont été confiés à la firme Excavation J. Baillargeon, dont le propriétaire unique serait Jacques Baillargeon. Hydro-Québec allègue que cette entreprise aurait confié à son tour plusieurs travaux aux Entreprises Unik PC Inc. et aux entreprises de construction J.D.P. Inc.

Le hic, c'est que M. Cavanagh serait l'actionnaire majoritaire d'Entreprises Unik PC Inc. Cette compagnie détendrait des intérêts dans Les entreprises de construction J.D.P. Inc., à l'instar de MM. Dion et Filion et Excavation J. Baillargeon Inc.

Selon la poursuite déposée hier, Paul Cavanagh aurait agi comme le représentant d'Hydro-Québec pour l'ensemble des travaux exécutés par la compagnie de Jacques Baillargeon, dont les chantiers auraient été inspectés uniquement par MM. Dion et Filion.

M. Cavanagh aurait préparé « de nombreux changements de commande pour des montants très élevés » en rapport avec des travaux réalisés par Excavation J. Baillargeon Inc., si bien qu'au lieu de 15,7 millions, la somme préablement autorisée, les travaux auraient finalement coûté près de 30 millions.

Hydro-Québec estime notamment que plusieurs sommes d'argent ont été réclamées pour des travaux non effectués ou surfacturés. Elle exige en conséquence que Paul Cavanagh, Jacques Baillargeon, Excavation J. Baillargeon Inc. et Entreprises Unik PC Inc. lui remboursent près de 4 millions. Diogène Dion, Jules Filion et Les entreprises de construction J.D.P. Inc. sont sommés pour leur part de rembourser près d'un million.

Il semble que les supérieurs des employés impliqués ignoraient tout de cette situation, les deux compagnies sous-traitantes de Excavation J. Baillargeon Inc. n'ayant jamais été identifiées sur les contrats signés avec Hydro-Québec.

MM. Dion et Filion ont été suspendus sans solde le 6 avril dernier, après que la Sûreté du Québec, qui fait enquête dans ce dossier depuis décembre, eut effectué une perquisition.

Hydro-Québec prend soin d'indiquer qu'elle se garde le droit de réviser sa réclamation à la hausse si elle découvre que d'autres sommes ont été versées en trop ou sans droit à l'issue de l'étude de la dizaine de contrats réalisés par Excavation J. Baillargeon au fil des ans.

L'entreprise gouvernementale est

grandement préoccupée par la possibilité que les personnes impliquées ne liquident leurs biens avant la conclusion de l'affaire et a demandé en conséquence à la Cour supérieure d'autoriser leur saisie en attendant le jugement final.

Ces inquiétudes pourraient être fondées puisque le vérificateur d'Hydro-Québec, Michel Forget, soutient que M. Cavanagh aurait « probablement » retiré, par l'entremise des Entreprises Unik PC Inc., plus de 550 000 \$ depuis le 6 avril dernier. Il aurait également demandé depuis ce temps que ses prestations de retraite à venir soient versées à sa femme, ce qui a été refusé.

Le juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure, a autorisé le gel de plusieurs comptes en banque dans des institutions de Montréal, Brossard et Saint-Sauveur-des-Monts ainsi que différents immeubles de la Rive-Sud appartenant aux entreprises et individus concernés.

La section des crimes économiques de la Sûreté du Québec poursuit entre-temps son enquête, qui pourrait déboucher sur des accusations criminelles à l'automne.

Le pont Wellington serait prêt avant l'hiver

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ Les automobilistes pourront circuler sur le nouveau pont Wellington avant l'hiver si les conditions météorologiques des prochains mois sont favorables.

C'est ce qu'a laissé entendre hier l'assistant-directeur du service du génie de la Ville de Montréal, Ian Davies, en signalant que les travaux respectaient jusqu'à présent l'échéance prévue.

Les principaux travaux actuellement en cours ont trait au déplacement de deux lignes électriques (315 kV et 120 kV) par Hydro-Québec, au déplacement des conduites d'eau et d'égout et au remblayage dans le lit du canal de Lachine. Dans les prochains jours, on devrait commencer à enfoncer des pieux jusqu'au roc à l'endroit même où sera érigé le pilier central qui devrait être achevé à la mi-août. Par la suite, on installera la charpente d'acier et on coulera la dalle de béton du tablier.

La totalité des travaux ne sera pas terminée avant l'hiver, car il restera l'aménagement des abords comme l'installation des murets de protection et des lampadaires, prévue en 1996.

Les coûts, estimés à 17,1 millions, prévoient la construction d'un pont à caissons de quatre voies, le réaménagement de la rue Wellington, entre Bridge et Peel, et le prolongement de la rue Saint-Patrick jusqu'à Wellington. Ottawa, par l'entremise du Bureau fédéral de développement régional au Québec, a accordé une subvention de 9 millions pour cet ouvrage et la Ville de Montréal, qui y consacre 8,1 millions, devra assumer tout dépassement de coûts.

Déjà, les services professionnels de la firme Trudeau, Gascon, Lalancette et Associés ainsi que ceux de la Société d'experts-conseils Pellemont, pour la réalisation des plans et devis, ont entraîné des coûts additionnels de l'ordre de 395 794 \$ en raison de plusieurs facteurs tels les changements au concept de charpente et l'intervention du ministère de l'Environnement, qui a exigé un rapport d'impact environnemental.

Une autre pomme de discorde est apparue à la fin de l'hiver entre la Ville et Hydro-Québec, quand cette dernière a établi à 4 millions le coût de démantèlement des deux lignes électriques alors que l'estimé original avait évalué les travaux à 3 millions.

Il n'a pas été possible de savoir si les négociations entre les parties ont connu un dénouement.

Par ailleurs, la Ville a accordé un contrat de 664 845 \$ à Joseph Piazza Construction pour le détournement

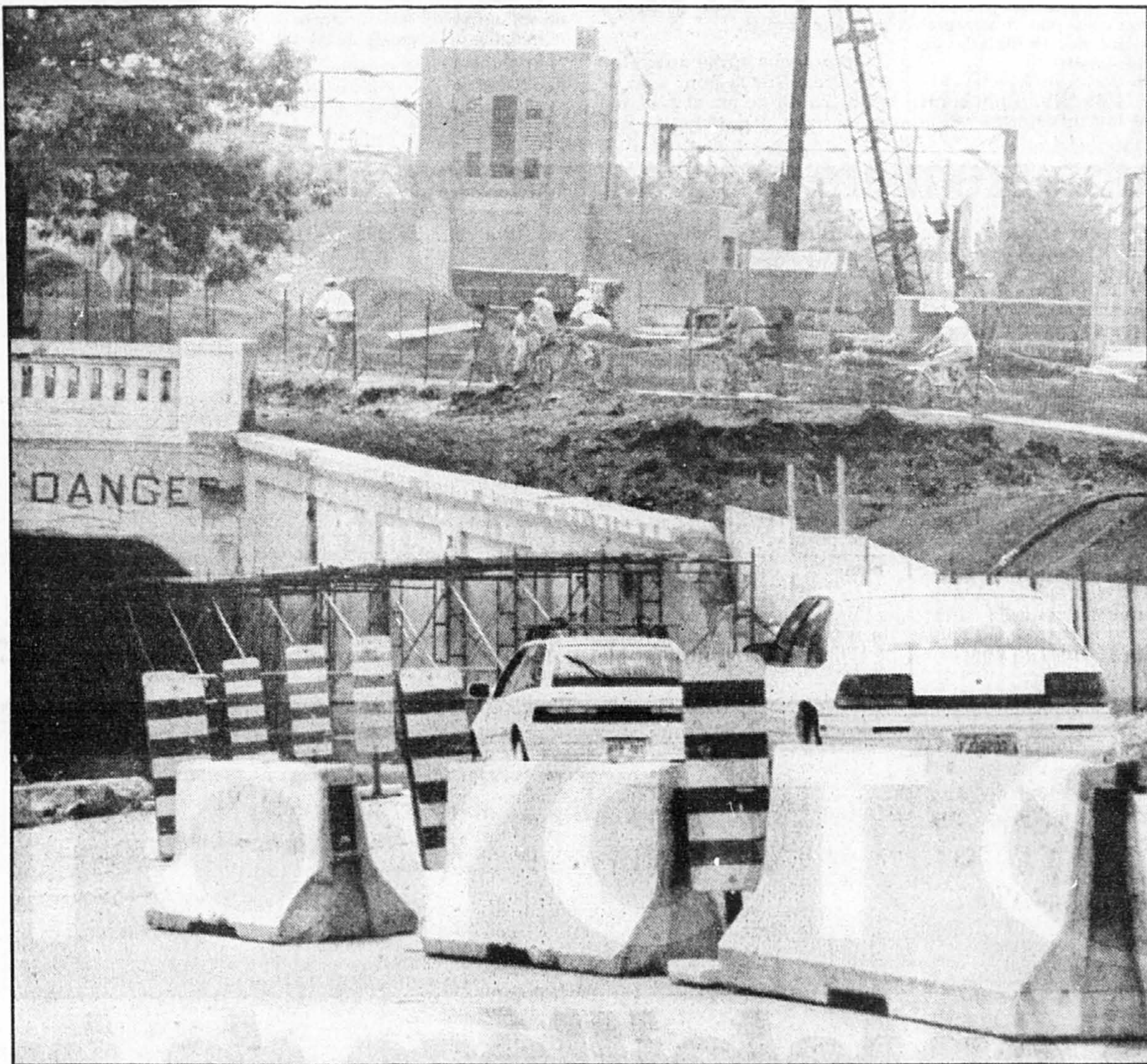


PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, La Presse

Des ouvriers s'activaient hier sur le chantier du futur pont Wellington qui devrait être complété avant l'hiver, si Dame Nature se montre clémente.

d'une conduite principale d'aqueduc de 1,2 m et la démolition partielle de la tour de ventilation nord du tunnel Wellington, tandis que Structural 1982 a obtenu un contrat de 2,3 millions pour la

fabrication et la mise en place de la charpente métallique du pont Wellington.

Quant au budget d'honoraires exigés

par les consultants, il s'élève à 1,3 million.

Les prochains contrats accordés devraient concerner le réaménagement des rues Wellington et Saint-Patrick.

Bombe sur la 20: un associé de l'homme d'affaires tué lundi avait été abattu en 1987

BRUNO BISSON

■ L'homme d'affaires tué lundi sur l'autoroute 20 par l'explosion d'une bombe dans sa voiture, Vincenzo Miraglia, a déjà perdu un de ses associés dans des circonstances troublantes, en 1987, et aurait avancé l'argent nécessaire à l'ouverture du bar Bubble's de Terrebonne, dynamité récemment durant la guerre des motards.

Alors que la Sûreté du Québec poursuit son enquête auprès des proches et partenaires de cet homme d'affaires de Drummondville âgé de 40 ans, on s'interroge de plus en plus sur les motifs qui ont pu pousser ses agresseurs à faire exploser cette bombe, vers 7 h 30 lundi, près de la sortie de Saint-Germain, à quelques kilomètres de sa résidence.

On sait déjà qu'un associé de Miraglia, Federico Ellmenrich, a été abattu de deux balles, le 6 novembre 1987, devant le siège social de l'entreprise dont ils étaient actionnaires, sur la rue Chabanel, dans le nord de Montréal.

Ce meurtre, qui avait toutes les apparences d'un règlement de comptes du crime organisé, n'a jamais été éclairci par la police de la CUM, qui a fermé le dossier depuis.

Par ailleurs, la SQ tentait toujours hier de confirmer que M. Miraglia avait fourni de l'argent aux propriétaires du Bubble's, de Terrebonne, en 1994, pour les aider à démarrer l'entreprise. Le 23 mai dernier, une bombe de forte puissance a endommagé très sérieusement la bâtisse qui habitait ce bar de la Montée Masson fréquenté par des motards du club Rowdy Crew, associé aux Hells Angels et actifs dans l'est de la métropole.

L'homme d'affaires, qui était père de deux jeunes enfants, ne figure toutefois pas sur la liste des actionnaires connus du bar de Terrebonne au fichier central des entreprises de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec.

Vincenzo Miraglia était le président et actionnaire principal des Industries Fufu, de Saint-Laurent, qui fabrique des desserts de crème glacée italienne

depuis de nombreuses années. Hier, les employés n'ont pas travaillé, et celui qui a reçu les envoyés de La Presse, en après-midi, s'est contenté de préciser que c'était fermé pour la journée.

L'entreprise était autrefois située au 125 ouest, rue Chabanel, dans le nord de Montréal, et c'est devant cette adresse civique que Federico Ellmenrich avait été abattu en 1987.

Bien que la SQ se garde de confirmer toute hypothèse sur les motifs ayant conduit au meurtre de Miraglia, deux possibilités restent à tout le moins compatibles avec les éléments connus de cette affaire, soit : un autre épisode de la « guerre de la crème glacée », qui avait fait rage à Montréal au début des années 80, ou, ce qui semble moins probable, un règlement de comptes lié aux bagarres de pouvoir entre les clubs de motards.

Dans la première hypothèse, il est toutefois loin d'être clair que Vincenzo Miraglia entretenait des liens avec la mafia, qui a pris le contrôle du marché de la crème glacée italienne dans les

années 80, et qui avait relancé l'offensive dans ce domaine il y a quatre ans, selon des sources policières. Il a peut-être tenté justement de se soustraire à l'influence de la mafia, ce qui lui aurait été fatal. Mais il s'agit encore là d'une pure hypothèse.

Les Industries Fufu, l'entreprise fondée en 1982 par Miraglia avec Ellmenrich, avait amorcé ses activités à peu près au moment où la mafia sicilienne accentuait ses efforts pour contrôler les bars laitiers et fabricants de crème glacée italienne à Montréal et Saint-Laurent.

En 1983 et 1984, au moins trois bars laitiers et crémeries ont été incendiés ou dynamités dans le nord de l'île de Montréal dans ce qui est passé à l'histoire comme la guerre de la crème glacée. Le meurtre de Federico Ellmenrich n'aurait vraisemblablement pas à voir avec cette prise de contrôle de la mafia sicilienne sur le commerce des crèmes glacées estivales, puisque l'associé de M. Miraglia fut tué trois ans après ces événements.

L'EXPRESS DU MATIN

LITS DANGEREUX

■ Certains lits superposés en bois peuvent être dangereux pour les jeunes enfants et exigents des modifications, selon Santé Canada. Ces lits présentent une ouverture plus grande que neuf centimètres à la tête et au pied du lit supérieur ou entre le bord inférieur des barres protectrices latérales et le support du matelas. Les consommateurs devraient immédiatement cesser l'utilisation de ces lits et communiquer avec le détaillant ou le distributeur pour savoir s'ils peuvent y faire apporter des modifications.

FIDÈLES AU SUPERMARCHÉ

■ De 1991 à 1993, les Canadiens ont affiché une fidélité croissante et changé beaucoup moins souvent de magasin d'alimentation. Tel est l'un des nombreux résultats de Tendances canadiennes 1995, un sondage sur le magasinage mené tous les deux ans pour le compte du Conseil canadien de la distribution alimentaire, du Food Marketing Institute aux États-Unis et du magazine *Canadian Grocer*. Environ le quart seulement des consommateurs canadiens déclarent avoir changé de magasin cette année, pour profiter de prix plus bas ou parce que l'établissement était mieux situé. Les améliorations souhaitées par les gens à leur supermarché habituel concernent le choix et la variété des produits, de bons et bas prix et un service rapide à la caisse, celui-ci affichant la plus forte hausse.

RETOUR DES MONTEURS

■ Quelque 140 monteurs de ligne d'Hydro-Québec, envoyés à la ressource des sinistres de l'État de New York, doivent être de retour au Québec aujourd'hui. Des vents violents vendredi dernier avaient amené la Niagara Mohawk Power à demander l'aide de 127 monteurs d'Hydro-Québec, alors que 225 000 abonnés de la région de Syracuse avaient été privés de service. Une dizaine d'autres employés de la société d'État avaient été dépêchés à la demande de la New York State Electricity and Gas pour aider à rétablir le service d'environ 40 000 abonnés de la région de Long Lake, au sud de Plattsburgh.

TENTATIVE DE MEURTRE

■ Dénoncé par sa victime, Christian Labrie, 18 ans, a comparu hier matin au palais de justice de Saint-Hyacinthe relativement à une tentative de meurtre survenue dimanche soir dans une sablière de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, en Montérégie, sur un adolescent de 16 ans. L'individu, qui s'est rendu à la police, a été accusé de tentative de meurtre et de complot. Un autre suspect, âgé également de 18 ans, est toujours recherché. Les deux individus, qui connaissent bien leur victime, l'avaient laissée pour morte après l'avoir poignardée à plusieurs reprises dans la sablière.

CHAMPIONS DU SCRABBLE

■ Les 50 meilleurs joueurs de Scrabble au monde se mesureront lors d'un tournoi pour des prix d'une valeur totale de 100 000 \$ en argent ! Ce tournoi des étoiles, appelé le *Scrabble Superstars Showdown* et préparé par Milton Bradley, doit se dérouler du 20 au 24 août au Bally's Hotel and Casino à Las Vegas. Ce groupe d'élite comprend le champion mondial de Scrabble, un Anglais, les champions nationaux du Canada et des États-Unis, et d'ex-adolescents prodiges au Scrabble.

COMMERCANT VOLÉ

■ Un commerçant qui venait déposer près de 9000 \$ dans une succursale de la Banque Laurentienne, située au 2836, chemin Chamblay à Longueuil, a eu une bien mauvaise surprise hier vers 15 h 30 lorsque trois individus se trouvant dans l'entrée de l'établissement se sont emparés des cinq sacs de dépôt qu'il transportait avant de prendre la fuite. La victime, furieuse, se serait ruée vers la voiture des voleurs et aurait fracassé une glace à coups de poing avant d'abandonner la chasse. La police municipale de Longueuil ne détenait aucun suspect dans cette affaire en soirée.

UN BÂTIMENT INTELLIGENT

■ Les Montréalais qui empruntent la rue Sherbrooke peuvent constater que la Standard Life rénove son siège social. Toutefois, ce qu'ils ne peuvent savoir de l'extérieur, c'est que cet immeuble de 20 étages, d'une superficie de 200 000 pieds carrés, deviendra bientôt le premier bâtiment « intelligent » au Canada. Construit en 1962, le réputé édifice montréalais sera dénudé jusqu'aux poutres d'acier et au béton dans le cadre de travaux s'élevant à 29 millions. Lorsque le projet sera terminé, en septembre 1996, l'immeuble sera un modèle. Une nouvelle technologie complexe donnera au bâtiment l'intelligence qui lui permettra d'intégrer tous ses systèmes : chauffage, ventilation, climatisation, éclairage sécurité vol-incendie, ainsi que la bureautique et les technologies de transmission de la voix et des données.

Déménagez vos comptes à la
BANQUE NATIONALE

À l'ouverture d'un nouveau compte, la Banque Nationale offre aux nouveaux abonnés de La Presse une économie de 40% sur un abonnement*.

La Presse

* abonnement de 13 semaines, du lundi au dimanche, payé à l'avance. Une économie substantielle sur le prix en magasin.

Vous n'avez qu'à composer le (514) 394-5555 ou à vous présenter en succursale.

La Croix-Rouge trouve de nouveaux stocks d'albumine

MATHIEU PERREAULT

■ La Société canadienne de la Croix-Rouge a trouvé des stocks d'albumine pour remplacer ceux qui avaient été produits à partir du sang d'un donneur de Vancouver atteint de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Jusqu'à hier, on conseillait aux hôpitaux de garder leurs réserves d'albumine à 25 p. cent, contrairement aux autres produits sanguins visés par le rappel. On craignait de ne pouvoir en trouver en raison d'une pénurie mondiale. D'ici la fin de la semaine, les nouveaux stocks en provenance des États-Unis devraient être livrés, permettant de ne pas utiliser l'albumine suspecte à moins d'une extrême urgence. Si c'était le cas, les patients devraient être informés du risque théorique associé à la transfusion.

En effet, aucun cas de transmission par voie sanguine de cette maladie rare, qui entraîne une dégénérescence neurologique, n'a été observé jusqu'à aujourd'hui. Seules les greffes de tissus cervicaux ou de cornée sont des voies de transmission reconnues.

À l'Hôtel-Dieu de Montréal, où l'unité des grands brûlés est assez occupée ces jours-ci, aucune pénurie n'est à craindre.

« On avait encore quatre caisses d'albumine sûre et on aurait pu utiliser un substitut, le pentaspan. Tous les produits, exceptée l'albumine, sont prêts à être envoyés », a indiqué le docteur Michel Garcia, directeur des services professionnels.



Douglas Lindores et Bert Aye, de la Croix-Rouge canadienne, ont donné une conférence de presse hier, à Ottawa, pour annoncer que la société avait trouvé de l'albumine.

La Société canadienne d'hémophilie a approuvé la décision de la Croix-Rouge. Elle a cependant déploré hier dans un communiqué l'incapacité de celle-ci à procéder à un retrait complet des produits, l'accusant d'en refiler la responsabilité aux hôpitaux. La société a exhorté la Croix-Rouge à protéger les produits sanguins d'une contamination possible par la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Il s'agit du plus important rappel de la Croix-Rouge au Ca-

nada : plus de 3,8 millions d'unités de facteur VIII, utilisé par les hémophiles, 5 500 fioles d'immunoglobuline i.v. utilisée lors des greffes, des déficiences en gamma-globuline et de certaines maladies auto-immunes, et 18 000 fioles d'albumine (l'équivalent de 60 000 litres), utilisée pour traiter les états de choc et les grands brûlés.

Ces produits seront acheminés à la Croix-Rouge pour être détruits. La fin de semaine dernière, on avait déjà obtenu 2 mil-

lions d'unités de facteur VIII de remplacement auprès de la compagnie Bayer.

D'autre part, la Croix-Rouge américaine avait mis en quarantaine il y a six mois plusieurs dizaines de milliers d'unités de facteur VIII et d'albumine, sans toutefois rappeler les produits déjà distribués, parce que deux de ses donneurs étaient morts de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Elle attend une décision de la Food and Drug Administration avant de distribuer ces produits ou de les détruire.

Creutzfeldt-Jakob

La Croix-rouge canadienne dit avoir retiré toute réserve de sang possiblement contaminée par le virus de Creutzfeldt-Jakob.



DE QUOI S'AGIT-IL? une maladie qui s'attaque au cerveau humain.

MODE DE TRANSMISSION: par les tissus humains. On ne sait pas si c'est par le sang ou les gènes. Mais pas transmise sexuellement.

SYMPTÔMES: il faut jusqu'à 30 ans avant que la maladie débute à la suite des symptômes. Cause rapidement la démence et occasionne la mort en quelques semaines ou mois.

RISQUES D'INFECTION: inconnus.

Source: Laboratoire de lutte contre la maladie

(PC)

« Ces produits ont une valeur de 53 millions de dollars US », a expliqué Mme Elisabeth Hall, de la Croix-Rouge américaine. Elle a ajouté que des rappels étaient survenus sept ou huit fois depuis dix ans pour la même raison.

La prévalence de la maladie de Creutzfeldt-Jakob est d'un cas pour un million d'habitants. Une maladie similaire a déjà été observée en Nouvelle-Guinée, où des cannibales étaient atteints par le *Kuru* après avoir mangé le cerveau de leurs ennemis.

Le Quartier chinois aurait enfin son hôpital

■ Depuis le temps qu'on le promet, cet hôpital dans le Quartier chinois, cette fois-ci pourrait bien être la bonne. C'est du moins ce que soutient M. Sammy Forcillo, conseiller municipal de Saint-Jacques, dans un communiqué diffusé hier par l'Hôtel de ville de Montréal.

« M. Sammy Forcillo, vice-président du Comité exécutif et conseiller municipal de Saint-Jacques, est heureux d'annoncer que le Comité exécutif a autorisé la construction d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée dans le Quartier chinois », peut-on lire.

Selon M. Forcillo, ce projet d'hôpital est un élément rassembleur primordial pour le Quartier chinois.

« L'arrivée prochaine d'un hôpital chinois dans le quartier, écrit M. Forcillo, constitue un atout pour la vitalité du quartier, en plus d'accroître de façon significative l'accessibilité à des soins de santé de qualité pour les membres de la communauté chinoise. »

Le nouvel hôpital sera situé avenue Viger, entre la rue de Bullion et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Ce projet, rappelle-t-on, remonte à 1986. Il est né de la volonté de la communauté chinoise de déménager dans le quartier chinois l'hôpital qui est actuellement situé rue Saint-Denis, dans le quartier Villiers.

Le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation du Centre d'hébergement et de soins de longue durée chinois — c'est son nom — a été présenté lundi à l'assemblée régulière du Conseil municipal, à l'hôtel de ville.

L'édifice aura six étages, comptera 32 chambres et 128 lits. Le rez-de-chaussée et le deuxième étage accueilleront un centre de jour, les cliniques externes, la cuisine et la salle à manger, ainsi que les bureaux de l'administration, des locaux de réadaptation et une salle de récréation. Quant aux quatre autres étages, ils regrouperont les chambres.

On ne connaît pas le coût de construction de cet hôpital — il y a cinq ans, on prévoyait y consacrer une dizaine de millions — ni la date du début des travaux...

Mise au point d'une première crème pour «bouffer» les virus

CAROLE THIBAUDEAU

■ Une crème antivirale unique en son genre sera sur le marché d'ici un an ou deux pour traiter les condylomes, la MTS virale la plus répandue en Amérique du Nord. Cette crème est la première à contenir un « immunomodulateur » : elle aide l'organisme à « bouffer » un microbe, au lieu de combattre directement le microbe lui-même.

Les immunomodulateurs, qui stimulent ou atténuent les défenses de l'individu, sont un des plus récents et prometteurs dadas des infectiologues et cancérologues. Plus de 8 000 d'entre eux hantent le Palais des congrès cette semaine, au 19^e Congrès international de chimiothérapie.

Les condylomes sont des excroissances granuleuses sur la peau des organes génitaux, causées par le virus du papillome. Depuis le mois dernier seulement, on sait que les souches 16 et 18 de ce virus in-

duisent le cancer du col de l'utérus (il y a 70 souches de virus du papillome).

L'agent actif de la crème est « l'imidazoquinoline ». Il a été mis au point par la compagnie 3M du Minnesota, celle-là même qui fabrique des rubans adhésifs; 3M possède une division de recherche pharmaceutique. C'est en cherchant un médicament contre l'herpès que les scientifiques en ont trouvé un contre le papillome.

Des études ultérieures diront si la crème est aussi bénéfique contre les lésions pré-cancéreuses ou cancéreuses liées au HPV (virus du papillome humain).

En Amérique du Nord, 40 p. cent des adolescents de 15 à 19 ans sont porteurs de papillomes (pas nécessairement de condylomes).

Une bonne nouvelle cependant, connue depuis 1994 : à cet âge, l'organisme s'en débarrasse la plupart du temps tout seul.

Entre 20 et 30 ans, 10 p. cent des gens sont porteurs, et après 50 ans, trois p. cent.

Lorsque l'infection aux papillomes persiste, elle peut dégénérer en cancer du col de l'utérus si elle n'est pas traitée. Le médecin enlève les cellules du col infectées au moyen du laser, de l'azote liquide ou d'un courant électrique.

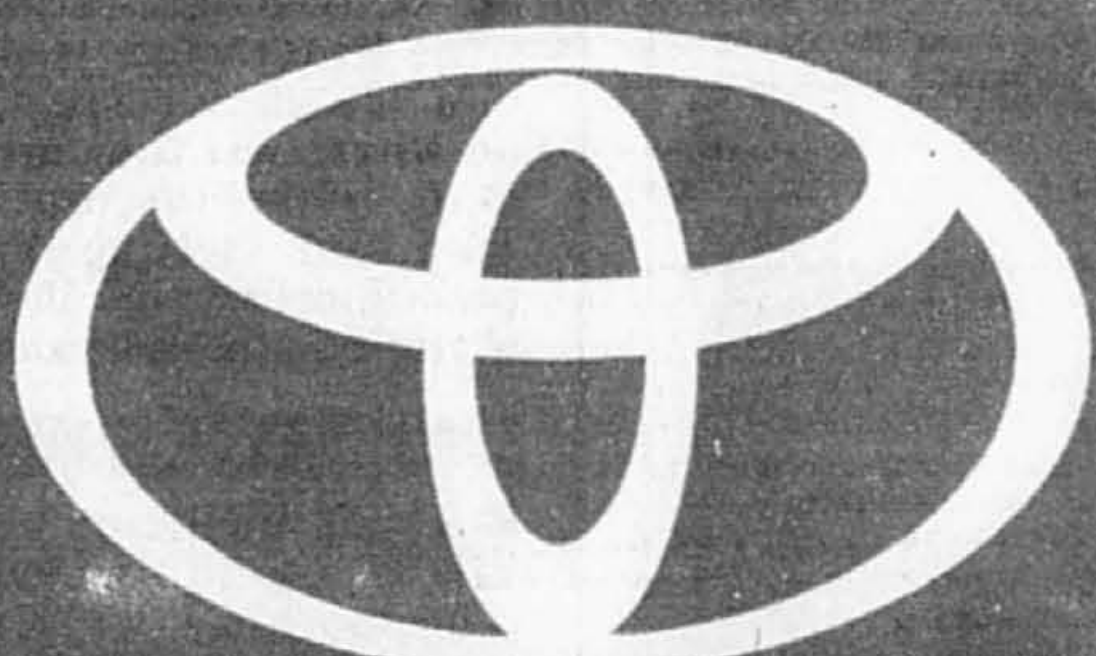
Une autre nouvelle concernant le virus du papillome : un nouveau test de dépistage devrait ajouter à la fiabilité du test « Pap » utilisé jusqu'à maintenant. Alors que le test Pap échoue à détecter 20 p. cent des cas d'infection, les deux tests combinés ne laissent que cinq p. cent des cas dans l'ombre.

Le cancer du col de l'utérus est particulièrement dévastateur. Au Canada, 1 500 nouveaux cas sont déclarés chaque année. Au cours des deux années suivantes, 380 de ces femmes en mourront, dont 70 Québécoises.

L'avenir est aux immunomodulateurs, dans la course des drogues chimiques contre les microbes et contre le cancer. Les espoirs sont particulièrement présents dans le domaine de la pneumonie, de la méningite, du cancer, du sida et aussi du streptocoque du groupe A invasif.

Ils portent des noms déjà connus, tels que interleukine, interféron, cytokine, TNF (tumor necrosis factor). Ces substances facilitent l'arrivée des globules blancs sur les lieux d'une infection, mais leur surabondance peut causer un œdème fatal lors d'une pneumonie, ou encore un syndrome de choc toxique comme pour l'infection au streptocoque A. Il faut alors trouver une drogue qui atténue les ardeurs du système immunitaire, lequel tue la victime au lieu de la protéger.

Dans certains cancers cependant, il faut trouver des drogues ou des techniques qui augmentent l'apport de TNF.



TOYOTA

Offres ensoleillées de juillet !

AUCUN ACOMPTE NÉCESSAIRE !

Louez à partir de **225 \$*** mois/48 mois (transport et préparation inclus)

AUCUN ACOMPTE NÉCESSAIRE !

Louez à partir de **297 \$*** mois/48 mois (transport et préparation inclus)

AUCUN ACOMPTE NÉCESSAIRE !

Louez à partir de **357 \$*** mois/48 mois (transport et préparation inclus)



Toyota Tercel 1995

• Moteur sophistiqué de 1,5 L à DACT, 16 soupapes et injection électronique • Poutrelles de protection latérale en acier haute résistance • Zones de déformation contrôlée avant et arrière • Sièges baquet avant à dossier surélevé inclinable • Bouches de chaleur au siège arrière



Toyota Corolla DX 1995

• Puissant moteur de 1,6 L à DACT, 16 soupapes et injection électronique • Transmission automatique • Volant inclinable/direction à assistance variable • Rétroviseurs à télécommande • Banquette arrière à dossiers rabattables 60/40 • Radiocassette AM-FM



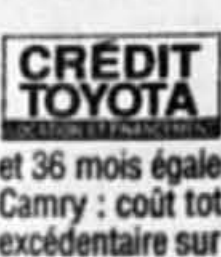
Toyota Camry 1995

• Moteur de 2,2 litres à DACT, 16 soupapes et injection électronique • Boîte manuelle 5 vitesses • Volant inclinable/direction (à crémaillère) à assistance variable • Banquette arrière à dossiers rabattables 60/40 • Rétroviseurs jumelés • Radio AM-FM à 4 haut-parleurs

ENEZ VITE FAIRE VOTRE CHOIX ! L'OFFRE PREND FIN LE 31 JUILLET !



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.



Profitez du programme de location Solution Toyota offert exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. Offres de location sur approbation du crédit de Toyota Credit Canada Inc. valables uniquement sur les modèles 1995 neufs loués au détail et livrés aux clients admissibles avant le 31 juillet 1995. *Pour un bail de 48 mois avec option d'achat. Dépôt de sécurité (équivalent à environ une mensualité plus taxes) et premier versement exigés au moment de la livraison. Baux de 24 et 36 mois également offerts. Tercel : coût total du bail de 10 800 \$ avec option d'achat de 3 738,24 \$. Corolla DX : coût total du bail de 14 256 \$ avec option d'achat de 6 155,24 \$. Camry : coût total du bail de 17 136 \$ avec option d'achat de 10 801,56 \$. Coût total du bail et option d'achat en fonction d'un maximum de 96 000 km. Frais de 7 \$ le kilomètre excédentaire sur les Tercel et Corolla; 10 \$ sur la Camry. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Transport et préparation inclus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.



Grand espoir pour les personnes séropositives : le 3TC de Biochem sera bientôt médicament officiel

CAROLE THIBAUDEAU

■ Ça y est, le 3TC, médicament anti-sida issu des laboratoires de Biochem Pharma à Laval, a franchi l'étape des essais cliniques et il attend le feu vert définitif des autorités américaines et canadiennes.

D'après un des deux pères du 3TC, le docteur Mark Wainberg, du Centre SIDA McGill de l'Hôpital général juif, la combinaison 3TC-AZT deviendra le traitement numéro 1, surpassant le traitement classique à l'AZT seul.

Les plus récents résultats de recherche ont été présentés hier au Congrès international de chimiothérapie, où s'affaieraient quelque 8000 scientifiques.

Ces résultats font faire un grand pas au traitement du sida. Le 3TC, allié à l'AZT, atteint les meilleures performances jamais obtenues : une diminution de 90 p. cent des virus dans le sang (comparé à une diminution de 50 p. cent par l'AZT seul) et une augmentation de 50 à 100 p. cent des cellules CD4.

(Les cellules CD4, classe de globules blancs détruits par le sida, se chiffrent à 900 chez les individus sains. Leur déclin est le premier indice d'évolution du sida. A 400, les premiers signes de maladies opportunistes apparaissent.)

Mieux encore : en 48 semaines d'études sur 300 patients séropositifs dont le taux de CD4 avait déjà commencé à diminuer, on n'a observé aucun cas de résistance du virus.

Car le virus du sida est capable de mutations, qui le rendent résistant à l'AZT ou au 3TC en quelques mois, lorsque l'un ou l'autre traitement est administré seul.

Mais prescrit en combinaison avec l'AZT, le 3TC démontre une faculté jusqu'ici inégalée de restauration du système immunitaire. Et il ne provoque presque pas d'effets secondaires.

Profonde satisfaction
« La pire chose en recherche de susciter de faux espoirs, reconnaît volontiers le docteur Wainberg. Mais ici, les résultats



PHOTO ROBERT NADON, La Presse
Le docteur Mark Wainberg, de l'Hôpital général juif : « Un grand espoir pour les sidéens. »

normaux rendent très optimistes. Le 3TC est là pour très longtemps, comme partenaire d'un autre médicament. Je n'en dirais pas autant des autres médicaments, même de l'AZT. »

M. Wainberg rayonnait hier d'une des rares et profondes satisfactions du métier de chercheur : mettre au monde un produit et voir sa très grande utilité reconnue, en l'occurrence rien de moins que l'espoir d'une vie

normale pour les sidéens.

« Je suis très fier d'avoir joué un rôle fondamental dans la mise au point de ce composé. Mon profond regret, c'est que Bernard Belleau, qui a dessiné la molécule, ne soit plus avec nous pour avoir la récompense de ses efforts. »

En 1988, Bernard Belleau, aujourd'hui décédé, professeur à l'université McGill pendant 40 ans et chimiste pour Biochem, demande à Mark Wainberg de tester une centaine de molécules potentiellement anti-sida.

« J'étais alors le seul au Canada à manipuler le virus du sida sur les cultures de tissus, relate Mark Wainberg. Une seule molécule a inhibé la réplication virale. »

La compagnie anglaise Glaxo a acheté une partie des droits de brevet du 3TC et orchestré la phase 3 de la recherche. Les centres participants ont été surtout européens et américains, ce qui a vexé les chercheurs d'ici. Mais une équipe de l'Hôtel-Dieu a participé à la recherche.

La lutte contre le cancer du sein est loin d'être terminée

MARIE-CLAUDE GIRARD

■ Le remède miracle contre le cancer du sein n'est pas pour demain, mais des progrès dans l'amélioration des traitements, comme ceux présentés hier dans le cadre du Congrès international de chimiothérapie, permettent de garder espoir.

Lors d'un symposium présidé par le docteur Jean Latreille, hématologue à l'Hôtel-Dieu de Montréal, des études préliminaires sur le Taxotère, un nouvelle substance utilisée en chimiothérapie, ont été présentées aux spécialistes.

L'efficacité
Dans un rapide sondage électronique, l'assistance s'est prononcée sur l'efficacité du produit. Près de 85 p. cent des spécialistes ont dit croire que le Taxotère pourrait jouer un rôle important dans la lutte contre le cancer du sein, lorsqu'utilisé en combinaison

avec d'autres traitements.

Le Taxotère ne guérit pas le cancer du sein. Il permet à tout le moins de prolonger la vie. Son taux de réponse est plus élevé que celui du Taxol ou du Doxorubicin, deux produits également utilisés en chimiothérapie.

Il pourrait être utilisé efficacement aux premiers stades du cancer comme à des stades plus avancés.

« Ce nouveau médicament suscite de l'espoir en ce qui a trait au taux de réponse et à la possibilité de combiner différents traitements. Mais une zone d'ombre demeure. Le Taxotère n'est efficace que pendant six à huit mois », commente Jean Latreille.

En l'absence d'un traitement miracle, le mot d'ordre demeure la prévention.

« Il faut diagnostiquer plus tôt pour traiter plus tôt. C'est de cette façon qu'on soigne le mieux », rappelle-t-il.

Les craintes face à la résistance des bactéries se confirment

MARIE-CLAUDE GIRARD

■ La lutte contre les bactéries résistantes aux antibiotiques passe par l'éducation des patients et des médecins généralistes : les premiers doivent cesser d'exiger des antibiotiques pour la moindre fièvre et les seconds doivent être en mesure d'identifier la cause exacte de la maladie pour la traiter spécifiquement.

Voilà les conclusions d'une vaste étude internationale sur la résistance bactérienne, le projet Alexandre, qui vient confirmer les craintes de plusieurs spécia-

listes : la résistance aux antibiotiques est bel et bien un problème mondial.

Une réponse

Dévoilée lors du Congrès international de chimiothérapie, la recherche visait à évaluer la réponse de cinq bactéries responsables de la plupart des infections des voies respiratoires inférieures à une quinzaine d'antibiotiques.

Le projet Alexandre, auquel participent 15 centres de recherche américains et européens, a

l'avantage de fournir des résultats comparables d'un pays à l'autre, les tests ayant tous été réalisés dans le même laboratoire, avec une même méthodologie et une même précision.

Un délégué de l'Université de Saskatchewan, Joe Blondeau, a mentionné que les conclusions du projet Alexandre rejoignent celles de trois récentes études canadiennes dont les résultats seront publiés à l'automne : « On se retrouve au Canada avec le même problème de résistance microbienne. »

« Réduire la consommation

d'antibiotiques ne sera pas facile parce qu'il n'y a pas que les médecins qui soient en cause, a admis un des participants au projet, le Dr Javier Garau, chef du département de médecine de l'hôpital de Mutua de Terrassa à Barcelone.

Les familles des patients exercent des pressions énormes sur les médecins pour qu'ils prescrivent des antibiotiques.

Il faudrait se débarrasser de cette croyance populaire selon laquelle toute fièvre est infectieuse. »

En Grèce, au Mexique et dans plusieurs pays d'Asie, plusieurs antibiotiques sont vendus sans ordonnance.

Ils sont utilisés pour traiter des infections mineures comme des rhumes et des maux de gorge, si bien que des souches de bactéries résistantes prolifèrent.

« Le nombre d'antibiotiques efficaces diminue de jour en jour. Ça nous gêne beaucoup comme scientifiques », confie le Dr Garau.

Certaines maladies autrefois contrôlées avec des antibiotiques, comme la pneumonie, la méningite et la tuberculose, redeviennent menaçantes pour la santé humaine.

Les bactéries peuvent développer un gène résistant par hasard. (Une seule bactérie peut se reproduire jusqu'à 20 millions de fois en un jour, ce qui multiplie la possibilité de mutation.) Mais dans la majorité des cas, les bactéries sensibles aux antibiotiques vont essayer de les combattre en empruntant à leurs voisines le gène résistant qu'elles ont développé.

ACCORD LX 95



CLIMATISEUR INCLUS

HAMEL HONDA

130, RUE DUBOIS, ST-EUSTACHE (voie de service de la 640)

À PARTIR DE 18 395\$

491-0440 Mtl: 875-1919

*T.T.P. en sus.

500\$ DE + POUR VOTRE ÉCHANGE TOUTES MARQUES ACCEPTÉES

INTEGRA RS 95

À PARTIR DE 17 995\$

T.T.P. EN SUS



OU 295\$ PAR MOIS

**Modèles RS 4 portes

ANJOU - MONTRÉAL

GALERIES ACURA

7100, MÉTROPOLITAIN EST ANJOU, MONTRÉAL

TÉL.: 354-8811

LAVAL - RIVE-NORD

ACURA PLUS

255, BOUL. DE LA SEIGNEURIE BLAINVILLE

TÉL.: 435-4455

500 \$ de + POUR VOTRE ÉCHANGE TOUTES MARQUES ACCEPTÉES !

Apple Macintosh Performa

TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN ET CE DONT VOUS RÊVEZ DEPUIS

TOUJOURS...DANS UNE BOÎTE!

- 20 logiciels et titres DC
- Moniteur couleur 14"
- Unité CD-Rom
- Téléc./modem 14,4
- Clavier et souris
- Facile d'emploi
- Processeur rapide

VOTRE PRIX 2 049⁹⁹\$

Prenez du plaisir à voir vos enfants développer leurs connaissances en utilisant la technologie de dernier cri !

SOLUTION MULTIMÉDIA COMPLÈTE
LOGICIELS INCLUS
VALEUR DE PLUS DE 400 \$

BRANCHÉ À L'INTERNET
TÉLÉCOPIEUR/MODEM 14,4

AUCUN PAIEMENT NI INTÉRÊT PENDANT 6 MOIS

FUTURE SHOP
ENTREPÔT DE L'ÉLECTRONIQUE

ANJOU LAYAL 7200, boul. des Roseboudes 1645, boul. La Corbeille 978-5420
GREENFIELD PARK 745, boul. Taschereau 465-4260
MARCHÉ CENTRAL 1041, rue du Marché Central 387-3188
LASALLE 7077, boul. Pie-IX 368-8002

RÉSULTATS

12	17	19	21	23
25	26	30	31	33
35	38	45	50	53
54	60	65	69	70

Prochain tirage: 95-07-19

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE Recours collectif No: 500-06-000014-940

MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS Requêteur. — c. — COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL — et — ANDRÉ MOUSSEAU

AVIS AUX MEMBRES

- PRENEZ AVIS que l'exercice d'un recours collectif est autorisé le 4 juillet 1995 par jugement de l'honorable juge André Rochon, de la Cour supérieure, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe décrit ci-après, savoir : « Toutes les personnes recensées comme « autres » sur les formulaires de recensement utilisés par les intimes pour la préparation de la liste électorale pour l'élection du 20 novembre 1994 à la Commission des écoles catholiques de Montréal et que le président d'élection a omis et/ou refuse d'inscrire sur la liste électorale. »
- Le tribunal a décerné que le recours collectif autorisé par le présent jugement doit être exercé dans le district de Montréal.
- L'adresse du requérant est comme ci-dessous : Mouvement Laïque Québécois 335, Ontario Est, Montréal H2X 1H7 L'adresse des intimés est comme ci-dessous : Commission des Écoles catholiques de Montréal 3737, rue Sherbrooke Est, Montréal H1X 3B3 André Mousseau 3320, rue Hochelaga, Montréal H1W 1H1
- Le statut de représentant pour l'exercice du recours collectif a été attribué au Mouvement Laïque Québécois.
- Les principales questions de faits ou de droit qui seront traitées collectivement sont les suivantes : a) L'intimé André MOUSSEAU, en sa qualité de président d'élection de la « C.E.C.M. », a-t-il commis une faute civile en omettant d'inscrire les noms des membres du groupe sur la liste électorale ; b) La procédure adoptée par le président d'élection intimé pour la préparation de la liste électorale a-t-elle été discriminatoire et/ou fautive à l'égard des membres du groupe ; c) Les intimés ont-ils porté atteinte aux droits politiques des membres du groupe dans la conduite de l'élection du 20 novembre 1994 ; d) Les intimés ont-ils fait défaut à l'égard des membres du groupe de leur permettre d'exercer leurs droits politiques dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec, tel que le requiert l'article 9.1 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ; e) Les membres du groupe ont-ils tous subi un préjudice moral en raison de l'atteinte illicite par les intimés à leurs droits politiques et des inconvénients qui en ont résulté ; f) Les conclusions recherchées qui se rattachent à ces questions sont les suivantes : COMDAMNER les intimés à payer conjointement et solidairement la somme de 100 \$ à chacun des membres du groupe avec intérêts plus l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q. depuis l'assignation ; Subsidiairement, si le Tribunal est d'avis que la liquidation des réclamations individuelles ou la distribution d'un montant à chacun des membres est impraticable ou trop onéreuse, POURVOIR à la distribution du reliquat des montants recouvrés collectivement après collation des frais de justice et des honoraires du procureur du représentant ; et DISPOSER du reliquat de la façon que le Tribunal pourra déterminer en tenant compte de l'intérêt des membres, après avoir donné aux parties et à toute autre personne qu'il désigne, l'occasion de se faire entendre y compris au représentant sur l'opportunité de constituer à même le reliquat un fonds de défense et de promotion des droits fondamentaux des membres du groupe auprès de la « C.E.C.M. », le tout sujet aux dispositions du règlement du Fonds d'aide aux recours collectifs ; Le recours collectif à être exercé par le représentant pour le compte des membres du groupe consistera en : Un recours collectif en dommages pour la réparation par les intimés du préjudice moral causé par l'atteinte illicite aux droits politiques des membres du groupe et les inconvénients qui en ont résulté ; Tout membre faisant partie du groupe, qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur le recours collectif ; La date après laquelle un membre ne pourra plus s'exclure (sauf permission spéciale) a été fixée au 15 octobre 1995 ; Un membre qui n'a pas déjà formé de demande personnelle, peut s'exclure du groupe en avisant le greffier de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé ou certifié avant l'expiration du délai d'exclusion ; Tout membre du groupe qui a formé une demande doit déposer le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se désiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion ; Un membre du groupe autre qu'un représentant ou un intervenant ne peut être appelé à payer les dépens du recours collectif ; Un membre peut faire recevoir par la Cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe. Un membre intervenant est tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable à la demande des intimés. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable ou à un examen médical que si le Tribunal le considère nécessaire.

Montréal, le 4 juillet 1995.
Me Luc Alarie
Alarie, Legault, Beauchemin,
Pauquin, Jobin & Brisson
1259, rue Berri, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129
Avocat du requérant

VENTE SOUS LA TENTE

PARTEZ EN VACANCES AVEC UNE TOYOTA NEUVE OU UNE NISSAN NEUVE

MEILLEURS PRIX AFFICHÉS **RIEN À PAYER AVANT OCTOBRE 1995**

PLUS DE 250 VÉHICULES À LIQUIDER

ST-LÉONARD TOYOTA **ST-LÉONARD NISSAN**

7665, LACORDAIRE ST-LÉONARD 252-1373 (ANISLE MÉTROPOLITAIN)

7770, rue COLBERT ST-LÉONARD 374-4421 (MÉTROPOLITAIN ET VIAU)

La condamnation de Robert Latimer maintenue

Le fermier n'avait pas le droit de tuer sa fille handicapée, juge la Cour d'appel

Presse Canadienne
REGINA

■ Trois juges de la Cour d'appel de Saskatchewan ont unanimement confirmé la condamnation pour meurtre de Robert Latimer, qui avait reconnu avoir tué sa fille handicapée de 12 ans pour mettre fin à ses souffrances.

Le fermier de 42 ans s'est immédiatement rendu aux bureaux de la GRC à Wilkie, Saskatchewan, pour être conduit de là à la prison où il purgera sa peine de 10 ans d'emprisonnement.

Les trois juges ont déclaré que Robert Latimer devait bel et bien être reconnu coupable de meurtre au second degré pour son geste.

« Il n'avait pas le droit de prendre la loi entre ses mains et de mettre fin à une vie », écrivent les magistrats, rejetant ainsi les arguments de l'avocat de la défense, Mark Brayford, pour qui le juge de la cour inférieure avait donné de mauvaises instructions au jury.

« À notre avis, le juge avait raison de conclure que la vie n'avait pas été tendre pour Tracy (Latimer), mais c'était une vie dont il lui appartenait de décider », écrit le tribunal.

Un des juges a toutefois écrit

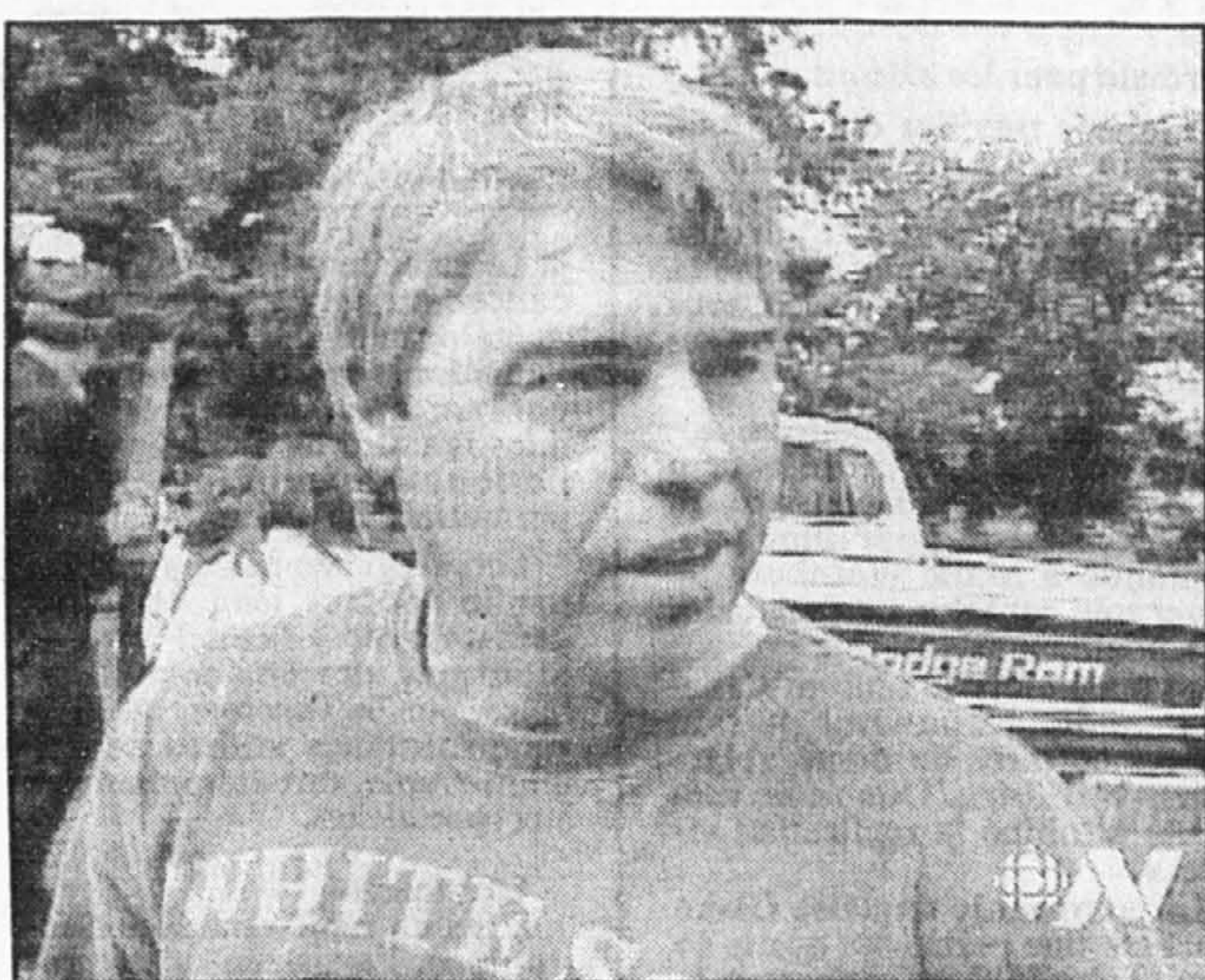


PHOTO PC

Sitôt annoncé le maintien de sa condamnation, hier, Robert Latimer est allé se livrer à la GRC.

que la peine d'emprisonnement de 10 ans était « cruelle et inhabituelle », laissant ainsi la porte ouverte à un appel de la sentence devant la Cour suprême du Canada.

Le juge dissident, E.D. Bayda,

a déclaré, dans son jugement écrit, que M. Latimer aurait dû recevoir une peine moins lourde.

Robert Latimer a été condamné à la prison à vie sans possibilité de libération avant 10 ans, la sentence normale pour une

personne reconnue coupable de meurtre au second degré.

La procédure d'appel lui avait toutefois permis de conserver sa liberté depuis sa condamnation, le 25 novembre.

Sa fille souffrait de paralysie cérébrale, ne pouvait ni marcher, ni parler, ni se nourrir, et pesait moins de 20 kilos lorsqu'il a mis fin à ses jours.

Des groupes de défense des droits des handicapés ont bien accueilli cette décision de la cour d'appel : « Cela signifie que les personnes handicapées sont protégées par le code criminel au même titre que les non-handicapés », selon Grant Mitchell.

À Wilkie, toutefois, les voisins de Robert Latimer lui étaient sympathiques.

« Beaucoup de gens ici ne sont pas d'accord avec ce qu'il a fait, mais ce n'est pas un criminel », déclare le coiffeur Jackie Jacoby.

Les juges de la cour d'appel ont également écrit que cette question devrait ultimement être réglée par le Parlement fédéral, et non par les tribunaux. Un comité parlementaire vient justement de recommander que la loi reconnaisse désormais l'euthanasie comme une forme de meurtre différente des autres, avec des peines réduites.

Le Devoir est débouté

PIERRE BELLEMARE

■ Le Conseil de presse du Québec a rejeté une plainte du quotidien *Le Devoir* contre l'hebdomadaire *Les Affaires*, relativement à trois textes publiés en août et septembre 1994.

Selon *Le Devoir*, *Les Affaires* n'aurait pas vérifié des informations le concernant auprès de la direction du quotidien, n'aurait pas fait écho à des démentis du *Devoir*, et ne lui aurait pas accordé un droit de réplique.

Dans le démenti qu'elle oppose à l'article du 13 août, la directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, qualifie de rumeurs les informations selon lesquelles la firme Lévesque, Beau-bien, Geoffrion avait obtenu le mandat de rechercher du financement nouveau pour *Le Devoir*, que celui-ci traversait une crise de liquidités aussi ai-

gué que celle de 1993 et qu'il pourrait être vendu.

Dans son démenti relatif à l'article du 3 septembre, elle qualifie de fausse nouvelle l'information selon laquelle le groupe de presse Unimédia étudierait la possibilité d'acheter *Le Devoir*.

Mme Bissonnette considère que l'hebdomadaire a contrevenu également aux règles d'éthique en ne faisant pas écho aux démentis du *Devoir*, en lui refusant un droit de réplique et en ayant eu une attitude et des pratiques qui ont plus à voir avec la guerre commerciale qu'avec l'information puisque les deux journaux fonctionnent au sein du même marché et qu'ils sont à certains égards en concurrence directe.

Le Conseil de presse s'est dit incapable d'établir qui avait raison et qui avait tort concernant les affirmations que *Le Devoir* dénonçait.

Le docteur St-Laurent nie avoir du mépris pour ses patients

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Le psychiatre Claude Saint-Laurent a poursuivi hier son témoignage devant le juge Gilles Cadieux, de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, au procès intenté contre lui par deux de ses ex-patientes qui disent avoir eu des relations sexuelles avec lui pendant plusieurs années.

Interrogé par son procureur, Me Christian Desrosiers, le psychiatre a décrit une de ses clientes comme une malade atteinte d'une forme d'épilepsie, souffrant d'anxiété, qui vivait de prostitution, et qui avait dû donner son enfant en adoption. Il a décrit les rapports difficiles de sa cliente avec sa mère et sa soeur et nié avoir eu des rapports sexuels avec elle, surtout en raison des maladies que ses habitudes de vie la mettaient à même de transmettre.

Dans son témoignage, la cliente avait déclaré avoir fait 40 fellations au médecin. Celui-ci a rappelé qu'à cette époque, ce type de relation sexuelle était considéré comme pouvant transmettre le sida, au même titre que des relations complètes, et « même les piqûres de maringouins ».

De plus, sa patiente lui avait avoué qu'elle avait parfois eu des relations avec des hommes dans des voitures, alors qu'elle se rendait à ses rendez-vous, entre Montréal et Sainte-Adèle où il avait son bureau.

En contre-interrogatoire, la Couronne, représentée par Me Josée Grandchamp, a fouillé les dossiers du docteur Saint-Laurent, soulignant que les rapports médicaux étaient faits pour être lus par d'autres médecins, mais que ceux du psychiatre étaient parfois assez vagues. Particulièrement en ce qui a trait à la notion de « transfert », qui devient « très intense » à un moment.

Le psychiatre a indiqué que, dans les campagnes, où tout le monde se connaît, il était nécessaire de prendre certaines précautions pour que les dossiers n'alimentent pas les conversations des secrétaires et de leur entourage.

Me Grandchamp a voulu savoir si le psychiatre avait « du mépris » pour ses patients. Non, a-t-il répondu. Il lui arrive même, assez fréquemment, d'être « touché ». « Tout psychiatre essaie d'avoir une base émotionnelle ».

Au sujet des « transferts », il ne nie pas que sa patiente était entichée de son psychiatre.

Chez les cas *borderline*, comme l'était sa patiente, il n'y a rien là d'anormal. Et elle avait un jour tenté de s'asseoir sur ses genoux. Une attitude qu'il avait considérée comme « agressive ».

Le procès du docteur Claude Saint-Laurent se poursuit. Les plaidoiries n'auront pas lieu avant l'automne.

Majoration du compte de téléphone à cause du 911

LIONEL PERRON

■ Plusieurs résidents du territoire de la Communauté urbaine de Montréal se sont étonnés de voir une augmentation de 79 cents sur leur dernier compte de téléphone. C'est que depuis le début de juin, à la demande de la CUM, Bell Canada perçoit sur le compte des abonnés les frais d'exploitation du service d'urgence 911.

À la suite d'une décision rendue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le 13 janvier dernier, Bell est autorisée à facturer les frais d'opération du 911 à la place des municipalités qui en font la demande.

Ignorant les raisons de cette augmentation, plusieurs personnes se sont adressées dernièrement à l'Office de protection du consommateur du Québec, qui les a référées au CRTC.

Note explicative

Au printemps dernier, Bell avait pourtant inséré avec le compte de téléphone une note expliquant la nature des changements dans la facturation, et de son côté, la CUM avait émis des communiqués pour avertir la population.

« Avant cette nouvelle facturation, les locataires n'avaient pas l'impression de payer pour ce service que la CUM assumait grâce à la taxe foncière », explique Mme Cindy

Hoffman, coordonnatrice en communication au conseil de la CUM.

Le CRTC a également décidé que Bell ne pourra majorer les frais d'utilisation de sa technologie au cours des dix prochaines années. Dans les cas où les municipalités veulent seulement utiliser l'infrastructure téléphonique de Bell pour intégrer le service public d'appel d'urgence 911 (SPAU 9-1-1), 32 cents par ligne téléphonique sont perçus mensuellement sur le compte de téléphone de l'abonné, pour fins d'installation et de maintien de ce nouveau réseau.

Lorsqu'une municipalité demande au géant de la téléphonie de percevoir pour elle les coûts d'exploitation du centre de réponse, 47 cents par ligne téléphonique par mois s'ajoutent, d'où le montant global de 79 cents.

Sur les 47 cents, Bell en remet 40 à l'Union des municipalités du Québec qui, elle, les retourne aux villes pour couvrir les frais liés à l'exploitation des centres de traitement des appels. Six autres cents reviennent à Bell pour les frais d'administration que cette perception lui occasionne et l'UMQ touche le dernier cent pour les mêmes raisons.

Petites municipalités

Dans les cas où de petites municipalités n'ont pas les ressources pour fournir un centre de traitement des appels, les téléphonis-

tes de Bell peuvent prendre le relais. Dans ces cas, l'augmentation peut être légèrement supérieure à 79 cents.

« En vertu de la Loi sur la fiscalité, les municipalités n'ont pas le droit de faire de profits ; c'est pour cela que ces coûts représentent le prix minimal pour offrir ce service », affirme M. Martin LaSalle, porte-parole à l'Union des municipalités du Québec.

Même son de cloche du côté de Bell : « On ne fait que couvrir nos frais », soutient Mme Suzanne Ricard, directrice des relations publiques chez Bell.

Lors des audiences devant le CRTC, Bell avait demandé que la tarification de base s'élève à 47 cents plutôt qu'à 32 cents, comme l'a décrété le conseil.

Une centaine de municipalités du Québec sont actuellement desservies par le nouveau service public d'appels d'urgence 9-1-1 de Bell, ce qui représente environ 1,7 million de lignes téléphoniques.

« Contrairement à l'ancien service, le SPAU 9-1-1 a l'avantage d'être plus fiable, étant donné qu'il fonctionne à partir d'une technologie numérique permettant aux téléphonistes de localiser les appels instantanément », explique Mme Ricard.

D'ici la fin de l'année, Bell prévoit que la majorité des grandes agglomérations urbaines québécoises seront branchées sur son nouveau réseau. Pour ce qui est des régions moins peuplées, l'entreprise devra moderniser leurs centraux téléphoniques.

Le solde de blanc de Holt Renfrew bat son plein !

10 jours seulement



Réduction de 25 % à l'achat de basiques de premier choix pour hommes !

Chemises de ville en coton 100 fils double épaisseur
Prix courants : 85 \$ et 90 \$ • Maintenant : 63,75 \$ et 67,50 \$

Calçons boxer en coton 100 fils double épaisseur
Prix courant : 30 \$ • Maintenant : 22,50 \$

Chaussettes de sport en mélange avec coton
Prix courant : 6,50 \$ • Maintenant : 4,87 \$

Articles choisis seulement.

HOLT RENFREW

Rue Sherbrooke, angle de la Montagne • Centre Rockland • Fairview, Pointe-Clair • Renseignements : 842-5111

STOCK: 55017
**LINCOLN
MARK VIII**

49,995\$* ou **799\$****
24 MOIS



INCLUANT:
TOIT OUVRANT
TÉLÉPHONE CELLULAIRE
CHAÎNE STÉRÉO JBL — LECTEUR
DISQUES COMPACT ETC.

STOCK: 55018
**LINCOLN
CONTINENTAL**

45,368\$* ou **519\$****
24 MOIS



**LA TOUTE NOUVELLE CONTINENTAL, LE LUXE
ET LA TECHNOLOGIE EN PARFAITE HARMONIE**

* Transport, préparation et taxes en sus. Rabais Ford inclus.
** Location-bail de 24 mois, 50 000 km inclus, excédent à 4¢/km, transport et préparation 845 \$. Dépôt de sécurité remboursable de 925 \$. Mise de fonds ou échange de 5 000 \$ rabais Ford inclus.

**50 VOITURES
DE COURTOISIE**

Circuit
MERCURY

**SERVICE OUVERT
JUSQU'À 2 H 30**

W2266285

6300, HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL-NORD 325-4700

Recours collectif autorisé

■ Le juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure du Québec, vient d'autoriser un recours collectif contre les entreprises Dorette Va / Go inc, mieux connues sous le nom de Voyages Go Travel.

La requête avait été formulée par Mme Suzie Bouchard à la suite de voyages désastreux au Honduras, les 18 et 25 décembre 1994. Selon Mme Bouchard, les touristes ont découvert en arrivant dans ce pays d'Amérique centrale que la réalité n'avait rien à voir avec les illusions qu'on leur avait vendues à l'agence de voyages.

Mauvaise organisation générale, site qui ne correspond aucunement à celui espéré, manque de sécurité, bref, la plupart de ces malheureux voyageurs ont dû déboursier de l'argent pour des services qui devaient être compris dans leur forfait.

Une Église exige remboursement

■ L'Église de la Pentecôte du Canada a déposé en Cour supérieure une requête pour obtenir le remboursement des taxes qu'elle a payées à la Ville de LaSalle à la suite de l'acquisition d'un immeuble destiné au culte.

L'Église fait valoir qu'à titre de corporation ecclésiastique — et en vertu de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale — elle est exempte «de toute

Mme Bouchard, représentée par l'avocat Paul Unterberg, réclame le remboursement du prix payé pour le forfait-vacances, en plus de 1 000 \$ pour dommages généraux et exemplaires.

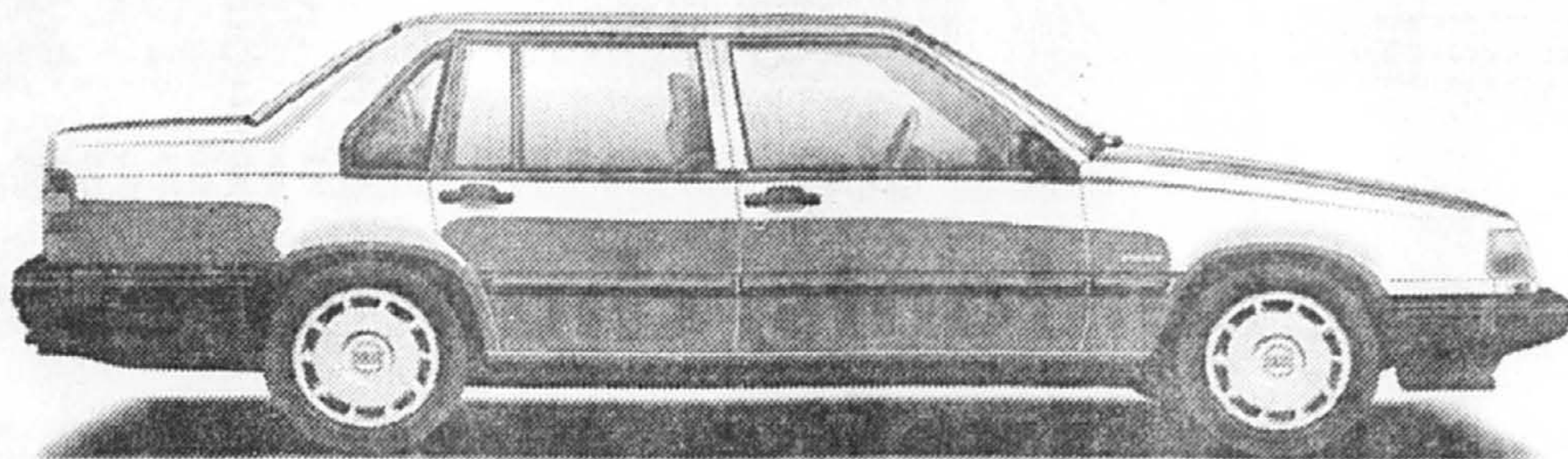
Une autre touriste québécoise, Mme Valérie Ducharme, compte d'ailleurs déposer demain en Cour supérieure une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif contre la même agence, à la suite d'un voyage au même endroit en janvier 1995.

Dans la requête préparée par Me Unterberg, Mme Ducharme fait notamment valoir qu'elle a dû séjourner dans un hôtel situé en plein centre-ville de La Ceiba, et non sur le bord d'une plage comme promis. Encore là, elle décrit la mauvaise organisation générale entourant ce voyage. Elle réclame 1 800 \$ pour chaque vacancier parti avec elle pour le Honduras le 1^{er} janvier 1995.

taxe foncière, municipale ou scolaires.

L'Église a acheté le 30 août 1994 un immeuble servant à l'exercice du culte, rue Lafleur. Quelques mois après, estimant que cette taxe ne fait pas partie de l'exemption ecclésiastique, la Ville a émis un compte de taxes de 13 145 \$, portant sur les droits de mutations immobilières que l'église a dû payer.

vosre place au soleil
dans votre Volvo 940, vous vivrez des vacances sans fin



seulement

26 900\$ ou 389\$ / mois*

Non seulement son prix très spécial est-il des plus alléchants mais en plus vous bénéficiez des équipements de série suivants...

- transmission automatique
- climatisation
- glaces électriques
- verrouillage centralisé des portes
- 2 coussins gonflables
- freins assistés avec ABS
- sièges chauffants
- régulateur de vitesse
- différentiel autobloquant
- et autres!

VOLVO
Services Financiers

le groupe
VOLVO

VOLVO
Sécurité avant tout

MONTRÉAL
UPTOWN VOLVO
5055, rue Paré
(514) 737-6666

GREENFIELD PARK
VOLVO RIVE-SUD
845, boul. Taschereau
(514) 672-2720

SAINT-HYACINTHE
AUTOMOBILES
CHICOINE INC.
855, rue Johnson
(514) 771-2305

SAINTE-AGATHE
GARAGE FRANKE INC.
180, rue Principale
(819) 326-4775

LAVAL
LES AUTOMOBILES
BOUL. ST-MARTIN
1430, boul. Saint-Martin
(514) 667-4343

SAINT-LÉONARD
JOHN SCOTTI AUTO
LTD
4330, rue Jarry Est
(514) 725-9394

* Location de 42 mois à 389 \$ par mois plus taxes applicables, basée sur la Volvo 940 4 portes à boîte automatique avec versement comptant de 1745 \$. Allocation de 67 000 km. 10c le km excédentaire. Le versement comptant, la première mensualité et dépôt de sécurité payables à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Offre valide jusqu'au 31 juillet 1995. Transport, préparation et taxes en sus.

ENFIN

UN SOMMEIL RÉPARATEUR! 15 % DE RABAIS

sur tous nos oreillers orthopédiques

de marques réputées:

Wal-Pil-O
OBUS-Forme
Ortho-Cerv
Bay Jacobsen



Pour tous les besoins:

régulier - junior - de grossesse
- de voyage - en forme de L - imperméable
- hypoallergène - coquille d'oeuf - écorce de sarrasin

5050, St-Laurent Montréal 276-3691
Médicus Laval 667-5310
5135, 10e Avenue Longueuil 442-2233
Montréal 525-3757

À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS



NOUS PAYONS
LA TPS ET
LA TVQ!*

NETTOYAGE DE TAPIS

Appelez avant le 29 juillet 1995 et nous paierons la TPS et la TVQ* sur toute commande de nettoyage de tapis ou de mobilier.

14 \$ Par pièce

Deux pièces minimum.

49 \$ 4 pièces

Plus nous nettoyons, plus vous économisez.

74 \$ Super offre!
Maison complète

5 pièces, 12 marches et 1 vestibule.

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES : UNE GARANTIE DE SATISFACTION À COUP SÛR!

- ★ Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- ★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- ★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
- ★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!



Nous venons nettoyer et nous payons la TPS et la TVQ.*

49 \$ Canapé ou 2 fauteuils

79 \$ Canapé et 2 fauteuils

39 \$

Tapis synthétique

0,79 \$

le pied carré

Nettoyage professionnel de conduits de ventilation

Un conduit principal, plus 5,95 \$ par bouche.

Nettoyage de tapis d'appoint

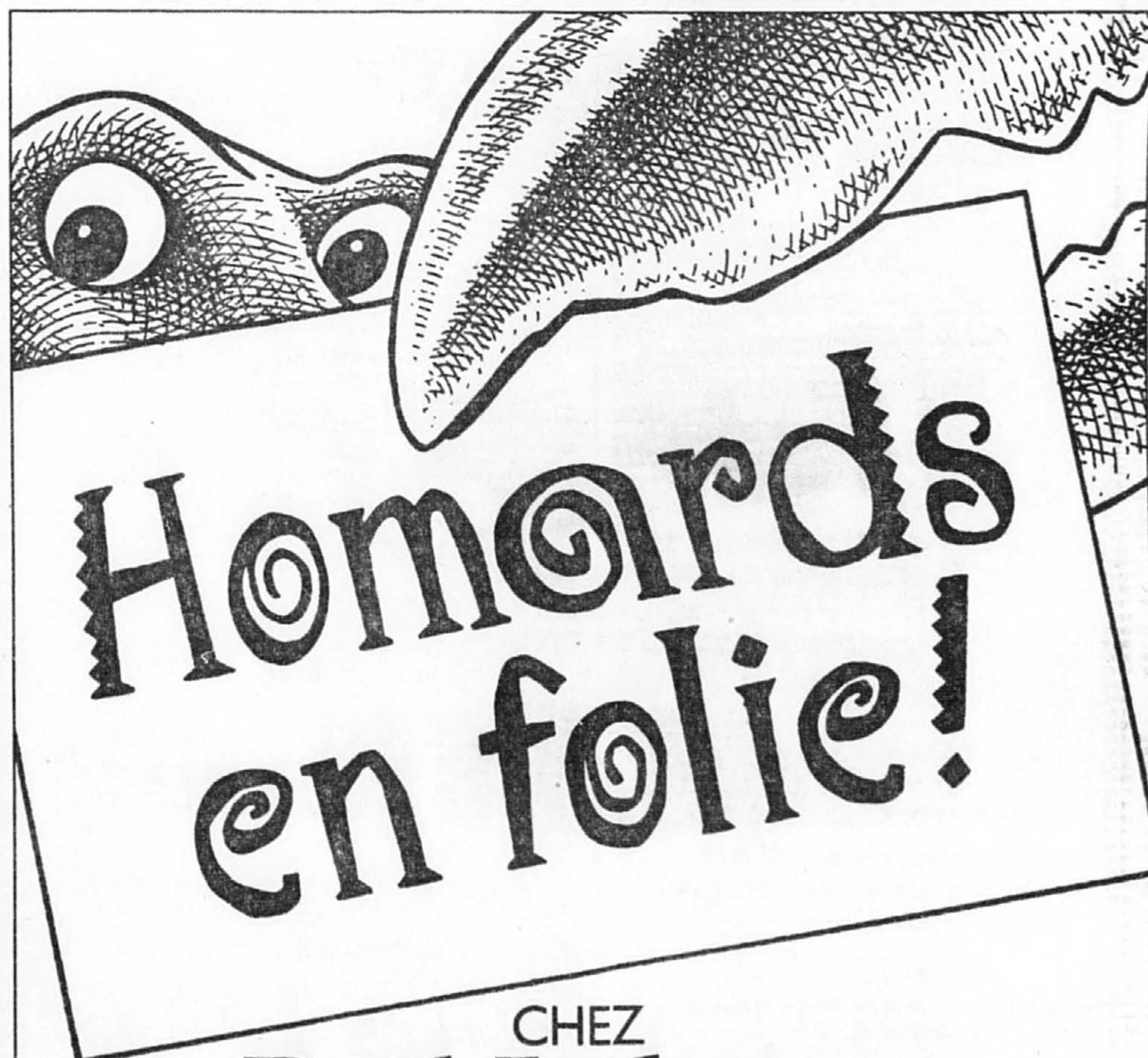
Tapis de laine : 0,89 \$ le pied carré. Frais minimums de 50 \$. Ramassage et livraison inclus.

Du lundi au samedi de 8 h à 18 h

Montréal.....339-5420
Sherbrooke.....820-1417
Drummondville/Victoriaville.474-8007
Trois-Rivières.....378-8480



*Rabais équivalant à la TPS et la TVQ! Demandez nos nouvelles trousse de détachage. Renseignez-vous sur notre PROCÉDE DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPOING ET À LA VAPEUR. Offre à seulement 9 \$ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres, de même que le nettoyage des tapis traités au SteamMaster® ou des tapis berbères sont offerts moyennant des frais supplémentaires. Les salons et salles à manger combinés, ainsi que les pièces de plus de 200 pieds carrés sont considérés comme deux pièces. Le nombre minimal de pièces à nettoyer est de deux. Service de camion-usine moyennant 9 \$ additionnels par pièce. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Le nettoyage du sous-sol coûte 0,18 \$ le pied carré. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les tapis en coton haïtien, les canapés modulaires et les coussins de dossier non attachés. L'offre prend fin le 29 juillet 1995.



CHEZ
Red Lobster
PLUS ON EST DE FOUS PLUS ON S'AMUSE

Que vous préférerez votre homard grillé, gratiné, assorti de crevettes, en duo avec un steak, en pâtes, en sauce ou tout simplement à la nage, vous trouverez chez Red Lobster un plat de homard ou de fruits de mer exactement à votre goût.

Profitez donc de cette promotion folle, folle, folle pour venir nous serrer la pince en famille ou avec vos amis. Mais faites vite! Tout comme notre été, cette délicieuse folie ne sera bientôt qu'un beau souvenir.

Red Lobster
TRANSFORME UNE SORTIE EN UN FESTIN

Restaurants en ville et en banlieue

SEARS

Attendez-vous à plus

Liquidation de mode estivale

Mode pour hommes, femmes

et enfants, chaussures et accessoires.

Dans la limite des stocks disponibles!

Le choix peut varier selon les magasins

Rabais 1/3

Culottes choisies pour femmes*

Sauf culottes en boîte

Tous les soutiens-gorge Jessica^{MD}*

Toutes les chaussettes Jessica^{MD}*

Toutes les chaussettes Nevada^{MD} pour femmes*

Soutien-gorge mode et culotte assortie*

Toutes les robes de chambre pour femmes*

*Pour ces articles, prix en vigueur du 20 au 23 juillet 1995.

Rabais 20-50%

Tous les coordonnés Arnold Palmer^{MD} à prix courants pour femmes

Choix de robes tout-aller printemps-été pour filles. 4-6X

Rabais 40%

Tous les chapeaux d'été à prix courants pour femmes

Y compris modèles en paille et tissu

Toutes les culottes en emballage valeur pour femmes*

Choix de montres fin de série de marque connues
Au choix, Timex^{MD}, Lorus, Seiko, Cardinal et Caravelle.
Pas dans tous les magasins

Chemises habillées en coton à manches longues pour hommes. Blanc. Sears ord. 24,99.
Ch.....14,99

Tous les ens. shorts pour filles et garçons Tailles 4-6X.

Toutes les chaussettes de sport pour femmes*

Rabais 25-50%

Rabais 25%. Chaussures en toile pour enfants. Choix de pointures, couleurs et modèles.

Rabais 25%. Caleçons de bain de marques réputées pour hommes.

Pas dans tous les magasins

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été Bahama^{MD} pour hommes.

Rabais 25-40%. Tous les polos et maillots Functionals^{MD} en jersey et tricot à manches courtes pour hommes.

Rabais 25-30%. Tous les hauts printemps-été Fission en jersey et tricot pour hommes.

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été Intersect^{MD} pour hommes.

Pas dans tous les magasins

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été R&R^{MD} pour hommes.

Rabais 25%. Tous les vêtements printemps-été Arnold Palmer^{MD} pour hommes.

Rabais 25-50%. Vêtements Image^{MD}: choix de hauts en jersey, chemisiers et maillots, pantalons sport et habillés, coordonnés en tailles 18-28.

Rabais 25%. Tous les portefeuilles en cuir à prix courants pour femmes; y compris les modèles à bandoulière.

Rabais 25%. Broche en forme de papillon. Sears ord. 3,99.
Ch.....2,99

Rabais 25-50%. Tous les blousons de printemps pour femmes.

4 jours seulement!

Du jeudi 20 juillet au dimanche 23 juillet 1995

Moitié prix Espadrilles pour femmes

Choix de modèles et de couleurs.

Rabais 25-50%*. Maillots de bain choisis pour femmes. Tons unis ou imprimés.

Rabais 25-50%*. Robes printemps-été Functionals pour femmes.

Rabais 25-50%*. Hauts en jersey printemps-été Functionals pour femmes.

Rabais 25-50%*. Chemisiers printemps-été Functionals pour femmes.

Rabais 25-50%*. Survêtements pour femmes.

Rabais 25-50%*. Chemisiers printemps-été Jessica^{MD} à manches courtes pour femmes.

Rabais 25-50%*. Chemisiers et blouses printemps-été Two Roads^{MD} pour femmes.

Rabais 25-50%*. Blazers et gilets printemps-été Two Roads pour femmes.

Rabais 25-50%*. Robes printemps-été Two Roads et Jessie^{MC} pour femmes.

Rabais 25-50%*. Maillots printemps-été Two Roads pour femmes.

Rabais 25-50%. Hauts en jersey, chemisiers, maillots et pantalons sport-habillés V.I. Petites^{MD}.

*Rabais pris à partir des prix Sears ord., dans la limite des stocks disponibles. Certains articles en réclame peuvent avoir été vendus à prix réduits. Le choix peut varier selon les magasins.

Achat spécial

Chaussettes habillées et tout-aller pour hommes

Paire.....2,49

Polo en jersey pour femmes.

Tailles Image 38-46.

Rabais 60%

Chaussures en toile pour hommes

Ord. 25\$. Paire....9,99

Rabais 30%

Tous les parapluies à prix courants

Sauf parapluie Totes pour hommes

Choix de vêtements d'extérieur de printemps pour filles et garçons. 7-16.

Choix de shorts pour filles et garçons. Tailles 7-16.

Tous les maillots de bains pour filles et garçons. Tailles 4-6X.

Tous les chaussons pour enfants

Rabais 50%

Petits sacs à main

Ord. 19,97. Ch.....9,98

Tous les bijoux mode à prix courants

Coordonnés printemps-été pour filles. Tailles 7-16

Robes printemps-été pour filles. Tailles 7-16

Tous les bagages Impala 2000 fin de série
Ord. 30\$-105\$.
Ch.....15\$-52,50

Uniformes choisis pour femmes
Sélection de modèles et de couleurs

Chaussures en toile pour femmes
Ord. 9,97. Paire...4,98
Sélection de modèles et de couleurs

PRIX EN VIGUEUR DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770.

Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Accalmie après la canicule meurtrière

d'après AFP et AP
WASHINGTON

■ Les températures étaient en baisse hier sur le centre et l'est des États-Unis après une semaine de canicule meurtrière qui a fait, selon des bilans toujours provisoires, 655 morts dont 376 pour la seule ville de Chicago.

Après des jours durant lesquels la température atteignait ou dépassait 38 degrés Celsius, les prévisions météorologiques annonçaient pour hier seulement 22 degrés à Chicago, la grande métropole de l'Illinois. D'autres États, en Nouvelle-Angleterre notamment, devaient connaître des averses et aussi de sévères orages.

Dans l'État de New York, une violente tempête, avec des vents soufflant à plus de 130 km/h, a fait au moins cinq morts et près de 250 blessés dans la nuit de lundi à hier. Hier matin, quelque 250 000 foyers étaient privés d'électricité dans la région des chutes du Niagara, non loin de la frontière canadienne.

Le bilan de la vague de chaleur était loin d'être définitif. Plus de 100 corps attendaient d'être examinés dans la morgue de Chicago et 350 autres dans des établissements de pompes funèbres. Edmund Donoghue, le médecin légiste du comté de Cook, qui comprend la ville de Chicago, a estimé que 65 % de ces décès sont dus à la chaleur.

En dehors de l'Illinois, où le bilan atteint 210 morts, 33 décès ont été dénombrés dans le Wisconsin, 28 dans le Missouri, 21 dans l'Indiana, 19 dans chacun des États de New York et de Pennsylvanie, dont 17 à Philadelphie.

En 1987, une vague de chaleur, également dans le centre et l'est des États-Unis, avait fait au moins 96 morts. En 1980, une canicule avait été jugée responsable de plus de 1500 décès.

Les autorités municipales de Chicago vont tenir des auditions sur cette crise, notamment pour tenter de déterminer comment un bilan aussi meurtrier a pu être atteint.

« Le nombre de morts a pris tout le monde par surprise », a reconnu un porte-parole



PHOTO REUTER

Des employés viennent de retirer un autre corps placé dans un camion réfrigéré stationné derrière l'édifice de la morgue à Chicago. Dans cette seule ville du nord des États-Unis, on a dénombré jusqu'ici 376 décès causés par la canicule.

du maire Richard Daley, Noelle Gaffney. Quant à Jennifer Neary, la directrice d'une organisation de protection des personnes âgées, qui ont été les plus touchées, elle a estimé que « le nombre de mourants montre que tout ce qui aurait pu être fait n'a pas été fait ».

Une des raisons pour lesquelles le bilan est aussi élevé à Chicago semble résider dans les critères plus larges qu'ailleurs utilisée dans le comté de Cook pour considérer qu'un décès est dû à la chaleur. Dans d'autres villes et comtés, il faut que la chaleur soit la cause essentielle de la mort. A Chicago, il suffit que la chaleur ait contribué au décès.

Ainsi dans le Wisconsin, le bilan de la canicule est de 33 morts même si les autorités médicales reconnaissent que la chaleur

a joué un rôle dans plus de 40 autres décès à travers l'État.

En outre, si Chicago est connue pour ses hivers glacials, la ville n'est pas réputée pour ses étés torrides. Il faut ainsi remonter à août 1991 pour retrouver une température atteignant 28 degrés Celsius.

La plupart des victimes étaient des personnes âgées, vivant dans des quartiers pauvres de la ville, souvent dans des appartements qui n'étaient pas équipés d'appareil de climatisation.

Les avertissements donnés à la population de limiter ses activités et de ne pas sortir ont aussi eu parfois un effet inverse de celui qui était recherché. Par crainte de la criminalité, nombre de vieillards ont gardé leurs fenêtres fermées, transformant leurs appartements en véritables fours où la température atteignait quelque 50 degrés.

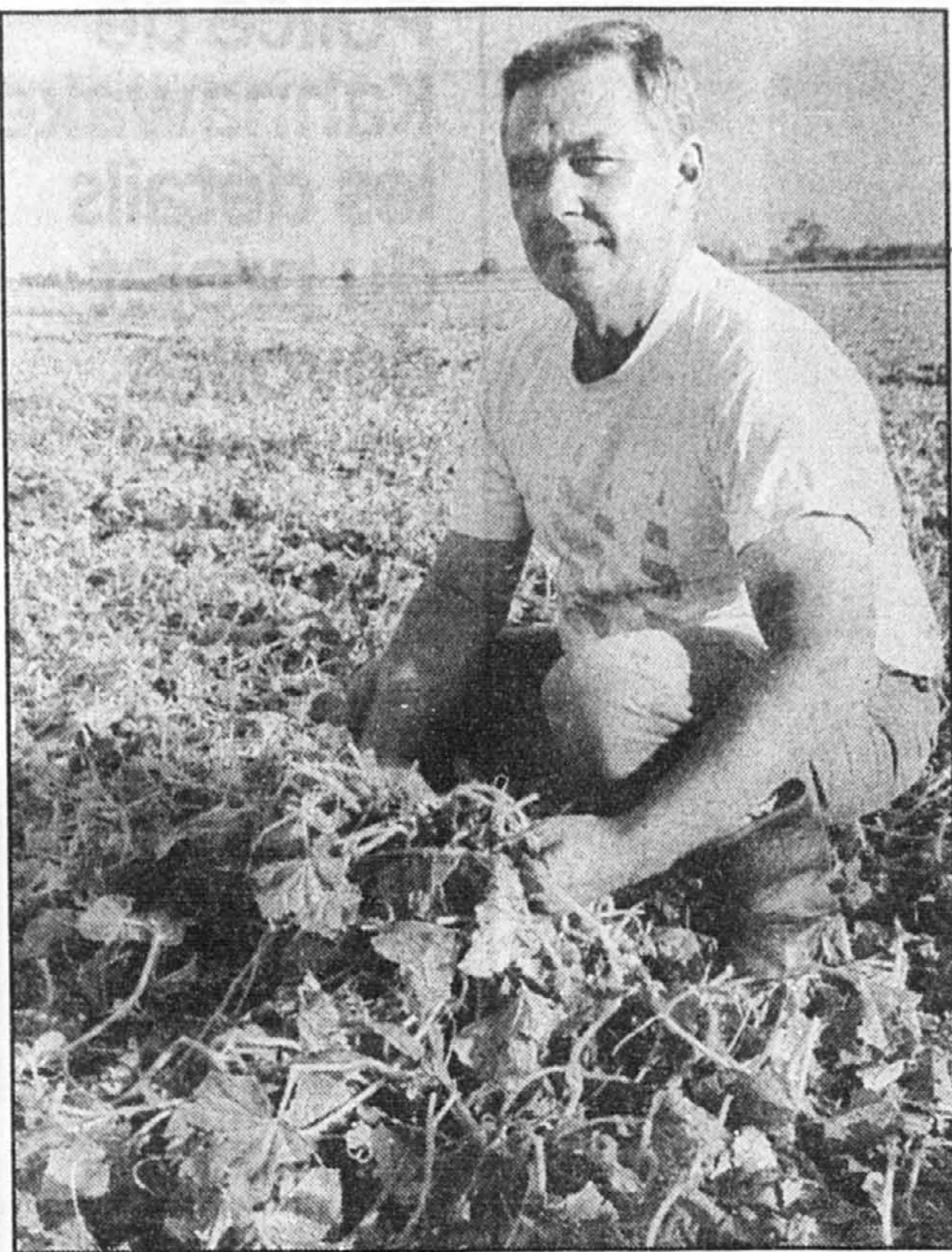


PHOTO MAURICE THIBAUDEAU, collaboration spéciale

Concombres en piètre état

Les champs de concombres de l'agriculteur Jean Guillbault, rue Ruisseau Saint-Jean, à Saint-Lin, étaient dans un bien piètre état hier après le passage, vers 13 h 15, d'un violent orage ponctué de grêlons « gros comme des balles de golf ». M. Guillbault, propriétaire d'une importante ferme maraîchère, estime avoir perdu près de 60 000 \$ en raison des facéties de Dame Nature.

Pédiatre blâmé pour des blagues

ÉRIC GRENIER

■ « Votre bébé est tellement beau ! Voulez-vous le vendre ? Je vous donne 10 000 \$! »

Cette blague, que le pédiatre Horace Young avait l'habitude de répéter aux parents de ses jeunes patients, l'a amené devant le comité de discipline du Collège des médecins, qui a jugé ces propos déplacés. Le comité a donné raison à trois plaignantes, qui ont pris au pied de la lettre les paroles du pédiatre.

L'une d'elles a même demandé à la police de vérifier si le médecin faisait partie d'un commerce d'enfants : elle craignait qu'on enlève ses jumeaux durant leur séjour à l'hôpital.

Hier, le pédiatre de Pointe-Claire a expliqué devant le comité de discipline qu'il faisait ce genre de blague depuis 25 ans, et qu'il ne pensait jamais que cela aurait des conséquences aussi importantes. Il a ajouté que cette entrée en matière permettait « d'établir un contact plus humain avec ses clients et de vérifier l'attachement des parents à leurs enfants ».

Cela n'a pas empêché l'avocat du syndicat, représentant les trois plaignantes, Me Nathalie Lelièvre, de recommander au comité de discipline d'imposer une réprimande sévère et une amende de 600 \$.

Pour sa part, Me Paul Leblanc, l'avocat du Dr Young, a insisté sur le fait que cette affaire avait pris des proportions exagérées. Il s'en est également pris à certains médias qui ont ridiculisé son client en le surnommant le « Docteur Joke ».

Plus tard, lors d'un entretien avec *La Presse*, Me Leblanc a ajouté que le comité de discipline s'était laissé impressionner par l'impact médiatique de cette histoire.

« Il n'y aurait pas eu de cause s'il n'y avait pas eu ce départ sensationnaliste dans la presse anglophone », a noté l'avocat.

Dans sa plaidoirie, il a dit que « les peurs des plaignantes étaient maladroites et totalement injustifiées ». Jamais le pédiatre n'a voulu, selon lui, effrayer ou offusquer ses clientes.

Plusieurs témoins sont venus défendre la réputation du pédiatre, qui a déposé 86 lettres d'appui ainsi qu'une liste de 149 noms de membres de la communauté qui disent apprécier son travail et même son humour.

Le président du comité de discipline, Me Guy Lafrance, a dû rappeler à un témoin qu'il n'avait pas à défendre le pédiatre pour un crime qu'il n'avait pas commis.

« Le Dr Young n'est pas accusé d'avoir vendu des enfants. Seuls ses propos sont en cause », a-t-il noté.

Le Dr Young a cessé depuis de faire des blagues. Il a admis devant les trois membres du comité qu'il abordait ses clients avec plus de réserve. Le comité de discipline devrait rendre sa sentence d'ici un mois.

L'avocat du Dr Young a expliqué à *La Presse* que le Code de déontologie ne défend pas de faire des blagues et qu'il n'existe pas de jurisprudence pour ce genre de cas. Il estime que le comité de discipline aurait dû se contenter de faire des recommandations au pédiatre pour que cela ne se reproduise plus.

VENTE DU TANNERRE CHRYSLER

DES PRIX ÉLECTRISANTS SUR TOUS NOS MODÈLES 1995.



**NEON 1995
PRIX SURPRENANT**



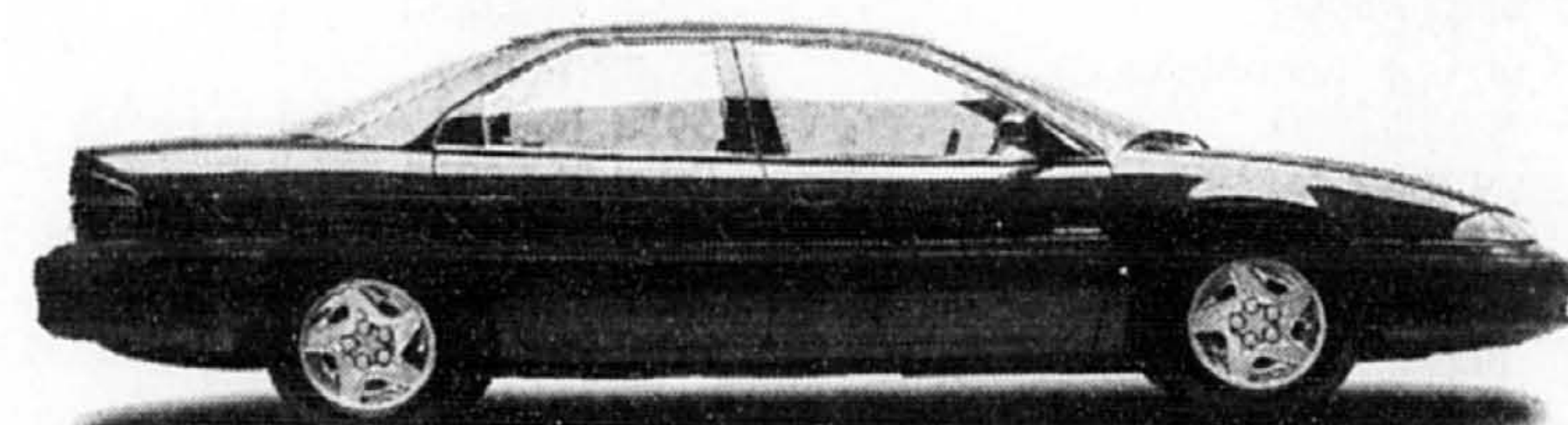
**DODGE CARAVAN ET
PLYMOUTH VOYAGER 1995
OFFRE ÉBLOUISSANTE**



**COLT 1995
COÛT FRACASSANT**



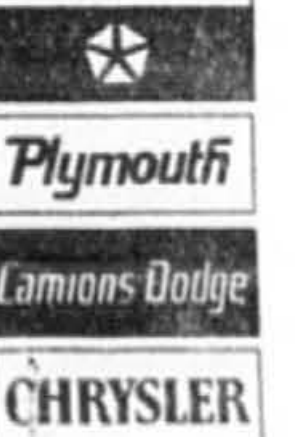
**CIRRUS 1995
PRIX MAGNÉTISANT**



**INTREPID 1995
RABAIS FOUDROYANTS**

**HÂTEZ-VOUS ! LE SOLDE EST SI BRILLANT
QUE TOUS NOS VÉHICULES PARTIRONT COMME L'ÉCLAIR.**

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DE VOTRE RÉGION.

Un été chaud, une offre rafraîchissante!

Temps d'antenne illimité en soirée
Temps d'antenne illimité le week-end
Comprenant un téléphone Uniden

Voici le
nouveau
forfait
**Les loisirs
Amigo**

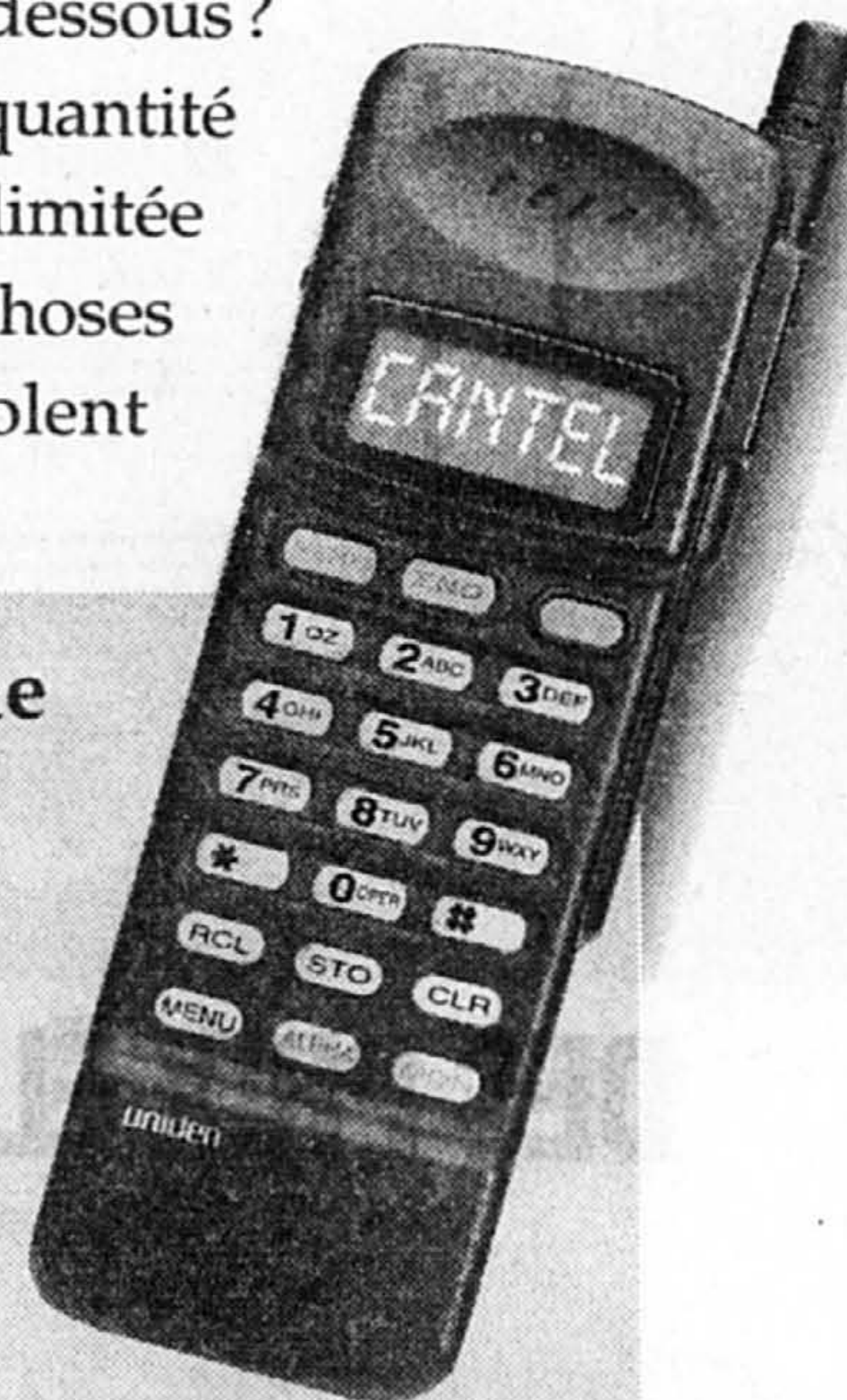
Presto! Si vous vous hâtez
et vous abonnez au nou-
veau forfait rafraîchissant
Les loisirs Amigo, à 35,95\$*
par mois, vous profiterez d'un temps
d'antenne local illimité en soirée et le
week-end, sans frais supplémentaire,
et vous posséderez votre propre
téléphone cellulaire portatif.

Oui, vous avez bien lu! Du temps d'antenne local
illimité les week-ends et en soirée après 18h,
et le téléphone vous appartient!

Qu'est-ce qui se cache là-dessous?
Tout simplement que la quantité
de téléphones offerts est limitée
et qu'habituellement, des choses
aussi irrésistibles s'envolent
rapidement.

**CANTEL, synonyme
de cellulaire de
qualité supérieure**

- Un choix supérieur avec la plus vaste gamme de téléphones de marques reconnues;
- Une technologie supérieure offerte par la seule société de téléphonie cellulaire numérique nationale au Canada;
- Un service supérieur avec une chaîne nationale regroupant 130 centres de communications pour vous servir.



Jusqu'à écoulement des quantités

CANTEL®

CANTEL Centres de communications

MONTRÉAL

5496, rue Notre-Dame Est
(514) 254-5454
2360, rue Notre-Dame Ouest
(514) 983-1666
770, rue Notre-Dame Ouest
(514) 875-9512
1247, av. du Collège McGill
(514) 871-1871
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111

DRUMMONDVILLE

1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
GATINEAU
360, boul. Maloney Ouest, bur. 1
(819) 663-8580
GRANBY
99, rue Bouchard
(514) 777-6612
JOLIETTE
517, rue St-Charles Borromée Nord
(514) 755-5000
LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303

LAVAL

1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. Saint-Martin Ouest
(514) 682-2640
REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666
ST-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963
ST-JÉRÔME
116, boul. du Carrefour
(514) 438-3543

ST-LAURENT

6315, ch. Côte-de-Liesse, bur. 102
(514) 738-3833
ST-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain Est
(514) 257-8826
TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

Disponible dans toutes les boutiques :



* Hé Amigo! Les formalités, ça existe! Les quantités étant limitées, il se peut que le téléphone que vous recevrez ne soit pas exactement comme celui que vous voyez ici. C'est 35,95 \$ par mois et vous ne devez vous abonner que pour un an seulement. Cette offre s'adresse uniquement aux nouveaux abonnés, sous réserve d'approbation de crédit et bien sûr, les frais d'appels interurbains, le service de déplacement, les frais annuels d'accès au système, les taxes et autres blablas sont en sus. Offert chez votre ami, le marchand participant. Faites vite, car cette offre n'est rafraîchissante que jusqu'au 31 août 1995.

Police de Kahnawake: les détails du projet dévoilés

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Dans un communiqué de quatre pages, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, donne les détails de l'accord de principe exprimé avant-hier par le Conseil de bande de Kahnawake concernant le projet d'entente sur les services de police.

« La situation actuelle est inacceptable, conclut le ministre, et est source d'une grande insatisfaction dans la population de la région... S'il ne règle pas toutes les problématiques rencontrées dans les relations entre les communautés autochtones et non autochtones, il s'agit d'un premier pas significatif... C'est le premier jalon de la normalisation de la situation dans la région. »

L'entente touche les normes d'embauche des policiers, leur assermentation, la déontologie policière, l'indépendance des corps de police, la collaboration entre corps de police sur le territoire et le financement du corps de police, qui sera assumé à 52 % par le Canada et à 48 % par le Québec.

Le Conseil de bande s'engage à ce que les policiers aient une connaissance d'usage du français. Enfin, le ministre Ménard souligne que le projet d'entente d'une durée d'un an n'a pas pour objet et ne peut être interprété comme créant, reconnaissant ou niant des droits ancestraux, ou représentant quelque position que ce soit concernant des revendications territoriales. Le projet d'entente porte strictement sur les services policiers à Kahnawake.



Serge Ménard

Le procès BERNARDO

Les jurés enfin en vacances

Presse Canadienne
TORONTO

■ Les jurés au procès de Paul Bernardo ont affiché hier, pour une rare fois, quelques sourires alors qu'ils partaient en vacances jusqu'au 31 juillet.

La partie la plus importante — et la plus éprouvante — de la preuve de la Couronne est maintenant derrière eux : le témoignage de Karla Homolka, et les vidéocassettes qui, selon les avocats, montrent les agressions sexuelles commises sur Kristen French, 15 ans, et Leslie Mahaffy, 14 ans.

« J'espère que vous n'allez pas trop réfléchir à cette affaire, leur a dit le juge Patrick LeSage, et que vous allez essayer de mettre cela derrière vous. »

Les avocats, par contre, n'auront pas cette chance. Ils doivent revenir en cour jusqu'à la fin de la semaine pour régler des questions légales.

La semaine suivante en sera une de répit pour l'ensemble des participants à ce procès, qui dure depuis maintenant plus de deux mois.

La journée d'hier a été marquée par le passage de quelques témoins de moindre importance.

Le médecin de Karla Homolka est venu dire que sa patiente se plaignait régulièrement d'avoir des maux de dos et de souffrir d'insomnies. Et une connaissance de la jeune femme a déclaré avoir remarqué, un jour de 1992, qu'une large touffe de cheveux manquait sur la tête d'Homolka.

On était loin des journées pénibles où la Couronne avait présenté les fameuses vidéocassettes, dont la seule bande sonore avait suffi à horrifier plusieurs spectateurs.

Au cours de son témoignage, qui a duré 17 jours, Karla Homolka a affirmé avoir été sous la domination de Paul Bernardo pendant toutes ces années, et avoir participé aux viols et aux meurtres pour éviter d'être battue. Dans son contre-interrogatoire, l'avocat de Paul Bernardo, Paul Rosen, a tenté de peindre une réalité tout à fait différente. Il a décrit une Karla Homolka heureuse de participer à ces actes, et l'a accusée, pour finir, d'avoir elle-même tué Leslie Mahaffy en l'étouffant avec un oreiller.

Paul Bernardo était absent lors des décès des deux adolescentes, a affirmé l'avocat.

A leur retour le 31 juillet, les jurés auront droit à d'autres preuves médico-légales, et à des témoignages des policiers ayant participé à l'enquête, ainsi qu'à des témoignages d'amies et de collègues de travail de Karla Homolka.

John Rosen a laissé entendre qu'il pourra bien faire témoigner Paul Bernardo lui-même.

VÊTEMENTS

JUSQU'À

30%

DE RABAIS SUR TOUS
LES VÊTEMENTS
SPORT
D'ÉTÉ

Columbia

20%

À 60%

DE RABAIS SUR TOUS
LES MAILLOTS
DE BAIN

SPEEDO

Christina

JUSQU'À

60%

DE RABAIS SUR UNE
SÉLECTION DE
VÊTEMENTS
MODE ÉTÉsports
experts®

SOLDE LIQUIDATION D'ÉTÉ



TENNIS

JUSQU'À

50%

DE RABAIS SUR LES
RAQUETTES DE
TENNIS

JUSQU'À

50%

DE RABAIS SUR TOUT
L'ÉQUIPEMENT
D'ÉTÉNOUS LIQUIDONS
TOUS NOS VÉLOS

25\$

À 150\$

DE RABAIS SUR
TOUS LES
VÉLOS

CHAUSSURES

JUSQU'À

50%

DE RABAIS SUR LES
CHAUSSURES
(Modèles
printemps-été
'95)

Chaussures
de tennis
Wilson Advantage
Prix courant
59,99

39⁹⁹

20\$ de rabais



PATINS À ROUES ALIGNÉES

ULTRA-WHEEL

Great One
Pour homme
Prix courant 229,99159⁹⁹

70\$ de rabais



ULTRA-WHEEL

Katarina Allure
Pour femme
Prix courant 229,99159⁹⁹

70\$ de rabais



Bellefleur
185, boul. 1617, boul. Périgny
St-Wilfrid Laurier
467-7201

Chambly
185, boul. 1617, boul. Périgny
658-0561

St-Jean-sur-Richelieu
Le Carrefour
Richelleu
348-0937

Sorel
Promenades
de Borel
746-1213

Valleyfield
277, rue Victoria
377-9000

Châteauguay
298, boul. d'Anjou
699-3839

sports experts®

Anjou
Les Galeries d'Anjou
354-2995
7201, boul. les
Galeries d'Anjou
353-9000
Place Versailles
355-2330

Maisonneuve
2951, rue Sherbrooke E.
522-5108
La Salle
Carrefour Angrignon
365-1286
St-Laurent
la Place Vertu
745-3202

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
735-4751
Montréal centre-ville
930, rue Ste-Catherine O.
866-1914
Pointe-Claire
Centre d'achat Fairview
694-8181

Joliette
50, rue Gauthier Nord
756-1645
Repentigny
Les Galeries Rive-Nord
581-3220

Leval
Carrefour Leval
682-0032
Centre Duvernay
681-2558
Centre Leval
688-1021

Rossmore
Galeries des Mille-Îles
437-1933

St-Eustache
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485
St-Jérôme
Carrefour du Nord
432-9400
St-Sauveur
Les Galeries des Monts
227-4617

St-Adèle
Promenades
St-Adèle
229-2812
TerraBonne
Les Galeries TerraBonne
471-3688

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture le dimanche 30 juillet 1995.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

Les Italiens promettent un feu plus élaboré

GEORGES LAMON

■ Décidément, la guigne s'acharne sur les artificiers italiens de Soldi. L'an dernier et en 1992, ils avaient dû affronter foudre, éclairs et pluie et voilà que cette année encore, Dame Nature leur fait un autre pied de nez.

Lundi, l'incessante pluie avait tellement infiltré les mortiers qu'il a fallu tout vider, assécher et recommencer. De quoi démolir plus d'un artificier. Mais Sergio et Fulvio Soldi n'en ont cure.

Pour arriver à rattraper le temps perdu, ils ont mis les bouchées doubles et ont travaillé tard le soir. La compétition a ses impératifs... Hier midi pourtant, dans la roulotte des artificiers, ils se sont tous retrouvés avec l'équipe de Panzera autour d'une bouteille de vin, de pain, de jambon, de salami et de fromage. Histoire de se refaire le moral en famille... À l'italienne!

Les artificiers de Piratecnica Soldi, derniers concurrents de la 11^e édition de l'« International Benson & Hedges », promettent d'offrir ce soir un « pyromusical » à la hauteur de leur talent. Un feu qui devrait bien s'agencer avec davantage d'effets et de variété dans les tableaux. Un feu étudié, élaboré et senti avec la patience et la passion de l'artisan fidèle aux traditions.

Plus de 2 000 bombes (faites à la main), chandelles, fontaines, feux de Bengale, et éventails de chandelles en queue de paon (pavone).

« Normalement, nous ne fabriquons pas ce genre de pièces à l'usine, ce sont des pièces beaucoup plus élaborées faites seule-

ment pour Montréal », précise Sergio Soldi. Pour la sixième participation, il estime réunir tous les éléments pour un feu magique. Leur hommage italien au cinéma avec « Grand écran » se déroulera en 12 thèmes sur des musiques de films arrangées par Pierre Walder.

Après un départ fulgurant jaune et blanc sur le thème de *Lawrence d'Arabie* de Maurice Jarre, on nous ramène au temps du film noir et blanc, l'espace d'une brève présentation. Puis, on s'infiltré dans *la Cité des femmes* avec le maître du septième art, Fellini, dans un kaléidoscope de couleurs et d'effets.

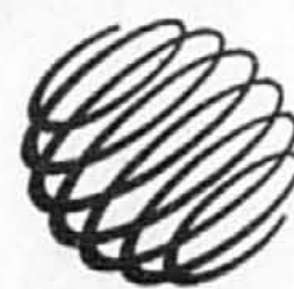
S'ensuit *Limelight* tout en blanc avec de hautes cascades pour enchaîner avec *Le bon, la brute et le truand*, de Morricone, sur un fond de grosses bombes italiennes. Avec *Zorba le Grec*, on s'insinue en Grèce. Sur l'air mélancolique de *La Strada*, de Rota, s'allumeront fontaines chandelles, lucioles et soucoupes volantes pour marquer les rêves qui s'envolent.

La pièce maîtresse du spectacle de ce soir sera sans contredit *Henri V*, de Patrick Doyle. Une grande fresque moyenâgeuse avec chœurs de moines glorifiant le roi.

D'un coup, on se reportera au moderne, plus cadencé, plus rythmique avec *Le Pont de la rivière Kwaï*. C'est ici que l'artillerie Soldi entrera en action avec des bombes de 150 à 250 mm et des volées de chandelles. Le bouquet final et puissant sera offert sur le thème de *Kung Fu*, emporté dans un tourbillon de plus de 250 bombes et chandelles de tout calibre.

CHANTEZ-VOUS SOUS LA PLUIE?

Si le climat vous désenchante,
faites comme 2 000 000 de gens.
Prenez l'air du temps à MétéoMédia.



MétéoMédia

Ça dépasse toutes vos prévisions.

Le procès SIMPSON

O.J. Simpson plaisantait sur les femmes battues

Associated Press
LOS ANGELES

■ Une vidéocassette montrant O.J. Simpson plaisantant sur les femmes battues et une autre où il vante un breuvage qui aurait guéri son arthrite ont occupé l'avant-scène du procès de l'ex-footballeur hier.

Ces cassettes ont été présentées par l'accusation au troisième jour du témoignage du médecin de l'ex-footballeur, qui prétend que celui-ci était diminué physiquement par l'arthrite et les anciennes blessures de football — ce qui, selon la défense, l'aurait rendu incapable de commettre les meurtres.

Sur l'une des cassettes, un vidéo d'exercices, on peut voir un O.J. Simpson au physique impressionnant balancer ses bras à la manière d'un boxeur, tout en faisant des blagues sur le fait de frapper accidentellement « l'épouse ».

Avant que ne soit présentée cette cassette, et en l'absence du jury, l'avocat de la défense, Robert Shapiro, avait prétendu que cette remarque de son client n'avait aucune valeur. Mais pour le procureur Brian Kelberg, cette phrase a au contraire beaucoup de valeur parce qu'elle a été prononcée moins de trois semaines avant les meurtres.

Le juge Lance Ito a admis que le court délai entre les deux événements rendait la vidéocassette pertinente. Le jury n'a montré aucune réaction lorsque cette phrase a été prononcée.

Une partie de la cassette avait été présentée lundi, le reste a pu être vu pendant le contre-interrogatoire du docteur Robert Huizenga, qui avait laissé entendre la semaine dernière que l'accusé aurait été physiquement incapable de tuer Nicole Brown Simpson, son ex-femme, et Ronald Goldman.

Brian Kelberg a suggéré que le médecin aurait modifié son témoignage pour venir en aide à Simpson. Le docteur Huizenga a admis qu'il se faisait du souci pour l'accusé, mais a insisté sur le fait qu'il n'était pas en mesure d'émettre une opinion sur la condition physique requise pour tuer quelqu'un.

Après le vidéo d'exercices, le procureur a présenté une seconde bande, montrant cette fois Simpson faisant la promotion d'un jus de fruit vitaminé appelé Juice Plus.

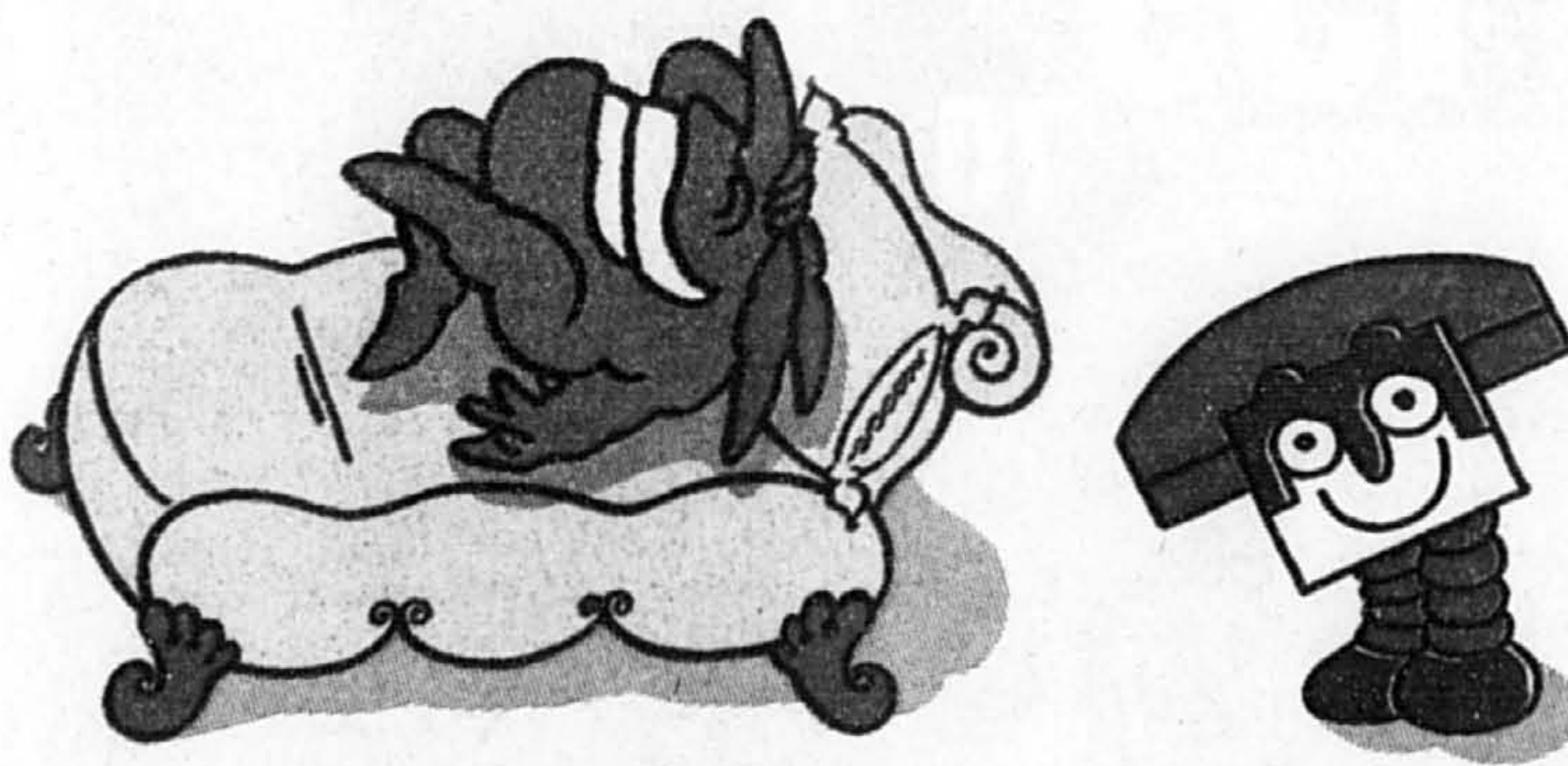
Sur cette cassette, enregistrée en mars 1994, soit trois mois avant les meurtres, O.J. Simpson affirme que le produit a guéri son arthrite rhumatoïde.

Le docteur Robert Huizenga a déclaré que, d'après son expérience de médecin d'une équipe de football, les vedettes sportives font souvent la promotion de produits auxquels elles ne croient pas.

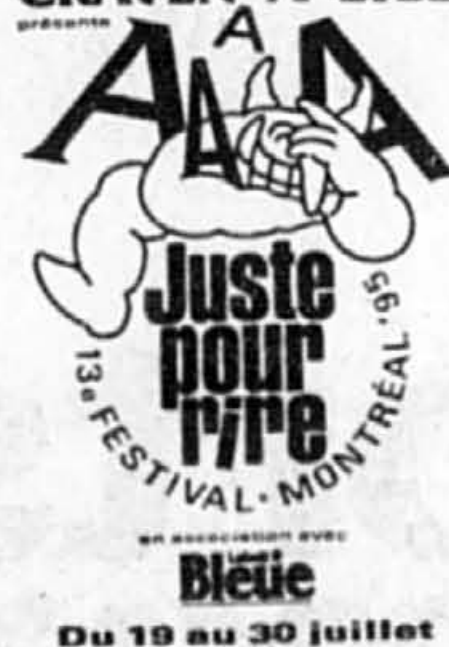
« Docteur, vous êtes en train de dire, n'est-ce pas, que M. Simpson est en train de mentir lorsqu'il décrit (sur cette cassette) son état de santé », a demandé le procureur.

« Je ne peux pas entrer dans la tête de M. Simpson, a répondu le médecin. Je sais qu'il avait une mauvaise connaissance de son arthrite rhumatoïde. Il niait souffrir d'arthrite rhumatoïde. »

Offrez-vous une bonne thérapie de groupe.



CRAVEN "A" LTÉE



Le rire, c'est la santé. Alors joignez-vous aux 320 000 Québécois qui ont décidé de se faire du bien. C'est simple, vous les trouverez au Vieux-Port de Montréal jusqu'au 30 juillet pour le plus grand festival d'humour au monde.

Vous pourrez entre autres y visiter le Carrefour Bell où l'animation ne manque pas avec tous les jeux, concours, tournois d'improvisation et spectacles pour toute la famille. Et vous verrez qu'une fois par année, ça fait pas de tort de lâcher son fou.



Complice des festivaliers